

LE PROJET

Pour un Sénégal souverain, juste et prospère



Notre vision est de faire du Sénégal une nation juste, prospère, souveraine et ancrée dans des valeurs fortes. Cette vision prône la nécessité de trouver de nouvelles voies de développement économique et social du Sénégal se fondant sur les valeurs que sont :

**LE PATRIOTISME
LE TRAVAIL
L'ETHIQUE
ET LA FRATERNITÉ**





Sommaire

1- RENOUVEAU INSTITUTIONNEL ET ENGAGEMENT AFRICAIN

- Pour une réforme profonde des institutions et un engagement au service de l'Afrique
- Pour une administration performante au service des sénégalais

2- ÉCONOMIE ENDOGÈNE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Pour un Sénégal prospère, avec le plein emploi productif, un travail décent pour tous, et une réduction de la pauvreté sous toutes ses formes
- Pour une économie performante et résiliente sous-tendue par une gestion transparente des finances publiques
- Pour un secteur primaire qui garantit une sécurité alimentaire et une génération conséquente de devises pour l'économie nationale
- Pour un développement du tissu industriel basé sur la transformation de ce que nous produisons et la promotion de champions industriels locaux

3- CAPITAL HUMAIN ET QUALITÉ DE VIE

- Pour une éducation et formation scientifique de qualité, attrayante, accessible et alignées aux besoins du monde du travail
- Pour un système sanitaire et de protection sociale efficace, efficient et à moindre coût
- Pour un accès de tous les sénégalais à l'eau, l'assainissement et des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
- Pour une gouvernance territoriale, dans un environnement sain et l'accès à un habitat décent

4- SCIENCE, TECHNOLOGIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURES DURABLES

- Pour une recherche scientifique et une innovation technologique, levier du développement socio-économique
- Pour des infrastructures adaptées, sûres, résilientes, durables et à moindre coût

5- SÉCURITÉ NATIONALE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

- Pour une sécurisation du Sénégal et des sénégalais
- Pour un secteur touristique performant, porté par la biodiversité, la richesse culturelle, l'ingéniosité de nos artisans et l'écotourisme
- Pour une éducation physique populaire et un sport compétitif, instrument de socialisation et vitrine diplomatique et touristique



Sénégalaises, Sénégalais, mes chers compatriotes

«L'élection présidentielle du 24 mars 2024 n'a pas pour seul objectif d'élire un Président de la République. Elle parachève une longue temporalité politique conflictuelle qui a durement éprouvé les fondements du vivre-ensemble sénégalais. Porté par une union populaire, je suis le candidat du changement de système afin de redonner au Sénégal l'intégralité de son indépendance et ses titres de noblesse remis en cause par les deux mandats du Président sortant.

Le projet de changement systémique, porté par la large coalition de partis politiques qui soutient notre candidature, vise un renouvellement profond des méthodes de gouvernance publique, un rapport à l'extérieur plus respectueux de notre souveraineté nationale, une administration non inféodée au pouvoir politique, une justice insoumise et indépendante, le strict respect de la séparation des pouvoirs, le retour à un présidentielisme régulé etc.



Notre candidature à l'élection présidentielle du 24 mars 2024 a pour fondement la réhabilitation des institutions de la République et la restauration de l'Etat de droit par des réformes qui repensent les fondations de l'Etat et consolident l'unité du Pacte républicain. La consolidation de l'Etat-nation est indispensable au développement et à la cohésion nationale.

Notre candidature ambitionne la réduction de la fracture sociale, la redynamisation des services publics, le comblement des inégalités, la promotion de l'égalité des chances qui sont les principales causes du déclassement et de l'injustice que vivent nos concitoyens. Ce faisant, l'éducation et la santé seront au cœur des priorités d'un Etat-providence qui fera de l'inclusion et de la redistribution ses viatiques d'action.

Notre candidature, construite sur l'idéologie d'un panafricanisme de gauche, est sous-tendue par la volonté de proposer une offre politique de réappropriation de la souveraineté nationale en matière de gestion des ressources naturelles, de diplomatie, de défense et de sécurité.

Convaincus qu'une indépendance intégrale ne peut se faire sans une maîtrise de l'économie, de l'élevage, de la pêche et de l'agriculture, nous sommes pleinement tournés vers la réalisation de la souveraineté alimentaire, numérique, fiscale, énergétique et scientifique.

*Vive la République,
Vive le Sénégal,*

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE



Renouveau institutionnel et engagement africain



Pour une réforme profonde des institutions et un engagement au service de l'Afrique

Justice, Bonne gouvernance, Affaires étrangères, Panafricanisme, Décentralisation, Démocratie, Réformes des institutions



Notre pays a été fortement affecté ces 12 dernières années par une crise sans précédent des institutions. L'hyperprésidentialisme avec comme corollaire une mainmise de l'exécutif sur le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire est la principale tare de notre système politique. Nous avons assisté à une judiciarisation de l'espace politique par le Président de la République qui a fait de la justice un levier pour emprisonner et éliminer, ses opposants des joutes électorales. La justice qui devait être à l'avant-garde pour combattre la corruption, le détournement des deniers publics et le gaspillage de ressources de l'État est aujourd'hui manipulée à des fins politiques. L'Administration sénégalaise qui devait être exclusivement orientée vers la satisfaction des usagers est aujourd'hui gangrenée par le népotisme, un manque d'efficacité et une politisation à outrance. Nous mettrons fin à cette situation dommageable pour l'économie, la paix et la stabilité du pays en initiant des réformes profondes de nos institutions.

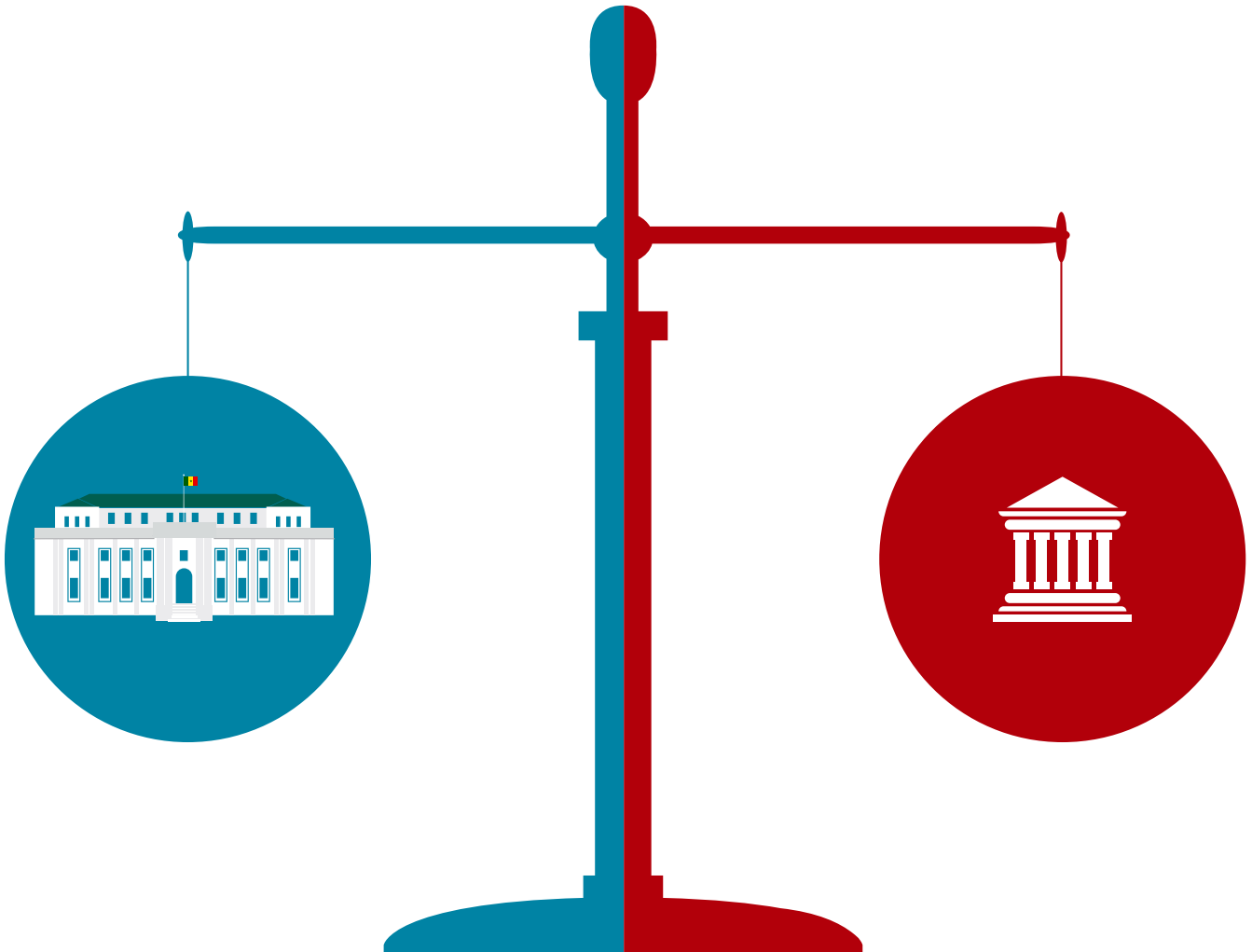
1. L'instauration d'un pouvoir exécutif responsable et la réduction des prérogatives proéminentes du Président de la République

- Nous mettrons fin à la concentration des pouvoirs entre les mains du Président de la République en instituant sa responsabilité, sa révocabilité et son obligation de rendre des comptes ;
- Nous instaurerons la responsabilité politique du Président de la République en introduisant la procédure de destitution pour manquement grave dont le contenu sera précisé ;
- Nous instaurerons le poste de vice-président, élu en tandem avec le Président de la République et supprimerons le poste de premier ministre. Les prérogatives institutionnelles de chacune des deux têtes de l'exécutif seront clairement réparties.



2. Les rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire

- Nous passerons d'un « Conseil constitutionnel » à une « Cour constitutionnelle » qui sera au sommet de l'organisation judiciaire. L'appellation « Conseil » est devenue anachronique pour rendre compte de l'exigence démocratique et du rôle de gardiennage des normativités juridiques et sociales, échu à la juridiction constitutionnelle. Elle sera soustraite de l'emprise du Président de la République par le mode paritaire de désignation de ses membres ;
- Nous réformerons de façon substantielle le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) à travers une modification de la loi n° 2017-11 du 17 janvier 2017 portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Nous réformerons le code pénal sénégalais qui ne correspond pas aux valeurs et besoins actuels du Sénégal ;
- Nous réformerons le code de procédure pénale pour l'indépendance de la justice et la sauvegarde des droits et libertés des citoyens ;
- Nous instituerons l'indépendance du parquet vis-à-vis du Ministre de la Justice et le renforcement du statut « spécial » du parquet, ainsi que le statut des magistrats en favorisant l'accès à la magistrature pour certains professionnels du droit, notamment (avocats expérimentés, professeurs agrégés de droit justifiant d'une certaine expérience) ;
- Nous favoriserons l'accès à la magistrature pour certains professionnels du droit, notamment (avocat expérimenté, professeur agrégé de droit justifiant d'une certaine expérience). En effet, la fonction de juger implique la mobilisation de plusieurs compétences et considérations d'ordre économique, financier, social, commercial, lesquelles ne sont pas forcément à la disposition des magistrats formés au Centre de Formation Judiciaire (CFJ).



3. L'indépendance au sein de l'appareil judiciaire, instauration d'un Juge des Libertés et de la Détention (JLD)

- Nous instituerons un juge des libertés et de la détention, ayant compétence en matière de détention provisoire, de demande de mise en liberté ou de prolongation de la détention provisoire, d'assignation à résidence avec surveillance électronique et de placement sous contrôle judiciaire ;
- Nous instituerons des peines alternatives à l'emprisonnement (pour certains délits) en vue d'améliorer les conditions d'incarcération, en plus de l'élargissement de la carte carcérale ;
- Nous renforcerons le dispositif des bracelets électroniques déjà existant au Sénégal parce qu'il constitue une alternative aux longues détentions provisoires et entre dans le sens de l'humanisation de la sanction pénale.

4. La revue du budget de la justice et la mise aux normes des lieux de privation de liberté

- Nous augmenterons de façon substantielle le budget du ministère de la Justice. Une bonne partie du budget sera destinée à l'investissement, notamment la construction de nouveaux édifices : tribunaux, bâtiments administratifs, prisons ;
- Nous réformerons la politique carcérale du Sénégal en permettant aux prisonniers de travailler et de bénéficier de formations professionnelles durant leur détention afin de faciliter leur réinsertion sociale.

5. L'accès des citoyens au service public de la justice

- Nous renforcerons l'accès à l'information des justiciables en nous appuyant notamment sur les mécanismes des boutiques du droit, des maisons de justice, ainsi que la collaboration des avocats ;

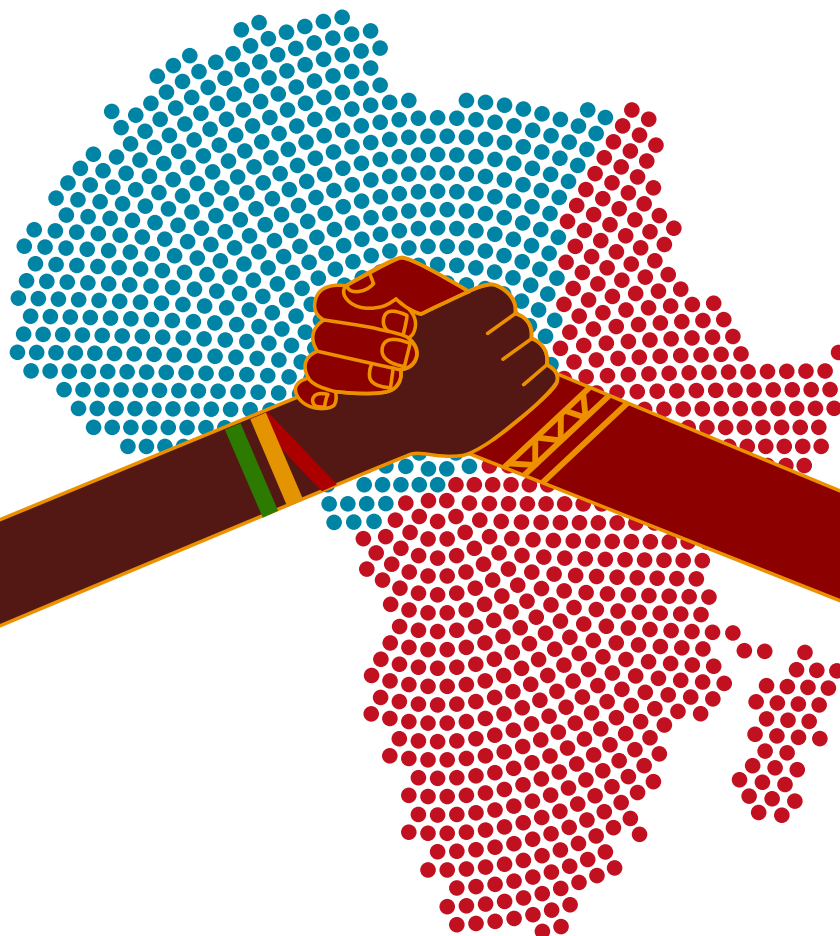
- Nous renforcerons la digitalisation de l'État civil et mettrons en œuvre un système d'alerte communautaire sur les naissances et les décès pouvant aider à la mise en place d'un système fiable et sûr de l'état civil ;
- Nous faciliterons aux justiciables l'accès à l'aide juridictionnelle. A cet effet, nous engagerons les avocats et le barreau à s'impliquer et à assurer aux justiciables la prestation d'une assistance juridique dans les affaires pénales, civiles et administratives.

6. La réforme des institutions et du système électoral pour améliorer l'état de droit, la bonne gouvernance et la démocratie participative

- Nous initierons des réformes pour limiter les pouvoirs du Président de la République, qui une fois élu devra, s'il y a lieu, obligatoirement démissionner de son poste de Président de parti politique ;
- Nous adopterons une loi interdisant le cumul des mandats électifs, pour les personnes en responsabilité au niveau du pouvoir exécutif et/ou législatif ;
- Nous réviserons et protégerons la Constitution en nous inspirant des conclusions des Assises Nationales et des réformes proposées par la Commission Nationale de Réforme des Institutions (CNRI) ;
- Nous adopterons une grande Charte des libertés et de la démocratie régissant les droits et libertés, les principes fondamentaux des institutions et des pouvoirs publics et les principes généraux du système électoral et des scrutins ;
- Nous réviserons et améliorerons le système électoral sénégalais. A cet effet nous proposerons via de larges concertations avec la classe politique le remplacement de la CENA par une Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), l'inscription automatique sur le fichier électoral dès la confection de la carte nationale d'identité et la révision du système de parrainage.

8. Pour une véritable intégration sous régionale et africaine

- Nous porterons une initiative de réforme de la CEDEAO à travers le renforcement du Parlement de la Communauté, de la Cour de justice de la Communauté et une atténuation de la prépondérance de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;
- Nous renforcerons la sécurité au niveau des frontières, et l'interconnexion des infrastructures avec les pays de la sous-région et boosterons les relations économiques, commerciales et sociales entre les peuples ;
- Nous mettrons en place un véritable programme de coopération décentralisée impliquant les États ouest-africains. La dynamique de cette coopération sera entretenue, entre autres, par l'organisation de foires commerciales au niveau des villes, d'événements socio-culturels, le jumelage entre les villes ouest-africaines ;
- Nous renforcerons les missions diplomatiques du Sénégal dans les pays africains par la construction d'ambassades à la mesure du rayonnement international du Sénégal et l'affectation d'ambassadeurs et de diplomates expérimentés ;
- Nous promouvoir l'intégration économique de la sous région en renforçant le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO ;
- Nous développerons avec nos pairs, à l'échelle sous régionale, la production d'énergies renouvelables grâce aux énormes potentiels de la sous-région (ensoleillement, fleuves, vents...). Des centres de recherche ouest-africains performants sur les énergies renouvelables et la production d'énergie seront mis en place.



7. La rédition des comptes et le renforcement de la compétence des corps de contrôle

- Nous renforcerons la transparence dans la gestion des affaires publiques et instaurerons une culture de gestion axée sur les résultats avec le détachement immédiat des corps de contrôle de la tutelle de l'Exécutif et la nomination d'un Procureur financier indépendant ;
- Nous réformerons la loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office Nationale de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) qui ne sera plus rattaché à la Présidence de la République. Le mode de désignation du Président de l'OFNAC se fera par appel à candidature et le mode de nomination des 12 membres sera également révisé.
- Nous accélérerons la mise en place du Parquet National Financier (PNF) doté de la prérogative de poursuite des infractions relevant de la grande délinquance en matière économique et financière ;
- Nous supprimerons les fonds dits "politiques" et les remplacerons par les fonds spéciaux, votés par l'Assemblée pour les opérations ultra sensibles (armement et missions secrètes par exemple) ;
- Nous voterons une loi de protection des lanceurs d'alerte pour encourager les dénonciations prévues par la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques.





Pour une administration performante au service des Sénégalais

Fonction Publique, Réformes de l'administration



Aujourd'hui, l'administration sénégalaise est confrontée à de nombreuses contraintes qui déteignent sur son efficacité et son efficience. Les défaillances organisationnelles, les retards dans le traitement des dossiers, le népotisme, le laxisme, l'absence de sanctions en cas de non-respect des dispositifs réglementaires et la corruption sont autant de goulots qui altèrent les performances de l'administration publique sénégalaise. Dès lors, la mise en place d'une administration performante au service des sénégalais est un impératif.

1. Le rétablissement de la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration en la rendant plus efficace

- Nous validerons les conventions collectives et les accords signés entre l'État et les syndicats pour le respect et l'application des engagements pris selon des modalités et un échéancier précis ;
- Nous imposerons à chaque administration d'adopter un manuel de procédures avant un délai butoir de deux (02) ans et d'un code de déontologie ;
- Nous effectuerons un audit des effectifs et un profilage pour une rationalisation des ressources et une meilleure utilisation des compétences ;
- Nous implémenterons un mécanisme d'assurance-qualité interne et un système d'évaluation et de contrôle par un organe interne en vue de s'assurer de l'efficacité des services publics offerts aux citoyens ;
- Nous créerons un Office de l'ombudsman dont les compétences et les attributions consisteront à lutter contre l'injustice liée aux services offerts par l'administration en recevant les plaintes déposées par les citoyens.



2. La modernisation de l'administration publique afin d'offrir des services de qualité aux usagers

- Nous instaurerons la numérisation de l'administration en dématérialisant toutes les procédures administratives régulières ;
- Nous réformerons le mode de recrutement des employés de l'administration publique en rendant le concours et l'appel à candidature systématique pour tout recrutement dans la fonction publique ;
- Nous veillerons au respect d'un traitement équitable entre tous les employés de l'administration selon la hiérarchie et le corps en appliquant les conclusions sur l'étude de la rémunération ;
- Nous mettrons en place un mécanisme de suivi-évaluation avec des indicateurs de performance pertinents ;
- Nous mettrons en place une nouvelle politique de gestion de la performance visant à assurer la reddition de comptes par rapport à trois résultats considérés comme essentiels : accessibilité et amélioration de la qualité des services aux citoyens, utilisation judicieuse des deniers publics et respect de la transparence, de l'éthique et des saines valeurs de gestion.

1. Le rétablissement de la confiance des citoyens vis-à-vis de l'administration en la rendant plus efficace

- Nous validerons les conventions collectives et les accords signés entre l'État et les syndicats pour le respect et l'application des engagements pris selon des modalités et un échéancier précis ;
- Nous imposerons à chaque administration d'adopter un manuel de procédures avant un délai butoir de deux (02) ans et d'un code de déontologie ;
- Nous effectuerons un audit des effectifs et un profilage pour une rationalisation des ressources et une meilleure utilisation des compétences ;
- Nous implémenterons un mécanisme d'assurance-qualité interne et un système d'évaluation et de contrôle par un organe interne en vue de s'assurer de l'efficacité des services publics offerts aux citoyens ;
- Nous créerons un Office de l'ombudsman dont les compétences et les attributions consisteront à lutter contre l'injustice liée aux services offerts par l'administration en recevant les plaintes déposées par les citoyens.

2. La modernisation de l'administration publique afin d'offrir des services de qualité aux usagers

- Nous instaurerons la numérisation de l'administration en dématérialisant toutes les procédures administratives régulières ;
- Nous réformerons le mode de recrutement des employés de l'administration publique en rendant le concours et l'appel à candidature systématique pour tout recrutement dans la fonction publique ;
- Nous veillerons au respect d'un traitement équitable entre tous les employés de l'administration selon la hiérarchie et le corps en appliquant les conclusions sur l'étude de la rémunération ;

- Nous mettrons en place un mécanisme de suivi-évaluation avec des indicateurs de performance pertinents ;
- Nous mettrons en place une nouvelle politique de gestion de la performance visant à assurer la reddition de comptes par rapport à trois résultats considérés comme essentiels : accessibilité et amélioration de la qualité des services aux citoyens, utilisation judicieuse des deniers publics et respect de la transparence, de l'éthique et des saines valeurs de gestion.

3. L'élaboration des standards et l'application des normes de qualité dans tous les secteurs

- Nous consacrerons l'appel à candidature pour certains emplois de la haute fonction publique et du secteur parapublic et normaliserons les recrutements civils et militaires par le recours exclusif au concours qui garantit l'égalité des chances à tous les citoyens ;
- Nous renforcerons l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) dans sa mission d'encadrement de tous les secteurs d'activités ;
- Nous œuvrerons à institutionnaliser la mise en place de contrats de performance au niveau des administrations et la vulgarisation des bonnes pratiques en matière d'évaluation des politiques publiques ;
- Nous renforcerons la neutralité de l'administration publique en interdisant le militantisme politique aux directeurs de certains départements ministériels (par exemple les régies financières) et les sociétés d'État ;
- Nous mettrons en place une loi d'accès à l'information publique qui confère aux citoyens le droit d'exiger toute information publique aux représentants de l'État sous certaines conditions pour accroître la transparence et l'ouverture du gouvernement en vue de permettre aux citoyens de participer pleinement au processus démocratique ;
- Nous instaurerons la publication annuelle des rapports d'activités des ministères, institutions et tous les démembrés de l'État.



Économie endogène et souveraineté alimentaire



Pour une économie performante et résiliente sous-tendue par une gestion transparente des finances publiques

Économie, Finances Publiques et Budget, Commerce, Entrepreneuriat



Le programme devant réaliser notre vision économique d'un Sénégal souverain, démocratique, prospère et protecteur de l'environnement ne pourrait se baser simplement sur la rationalité économique traditionnelle. Ce programme économique se fonde sur 4 principes : la souveraineté, la croissance, l'équité et la protection de l'environnement.

Pour la réalisation de cette vision, nous proposons ainsi un programme économique dans lequel les processus de production, de transformation, d'industrialisation, d'échanges, de création de monnaie, de travail, de rémunération, de finance et de consommation seront basés sur une représentation alternative de l'économie comme espace social souverain, durable, hétérogène et distributif.

1. Quel modèle économique ?

- Nous mettrons en place un modèle économique endogène d'industrialisation par substitution aux importations. Il se construit prioritairement sur l'impératif d'un développement par l'industrialisation. Ce modèle aura pour fondements : l'agriculture comme rampe de lancement, l'Industrie comme relais et la Finance au service du développement ;
- Nous rationaliserons les dispositifs de financements existants (BNDE, FONSI, FONGIP, DER) par la création d'une seule et unique banque publique d'investissement du Sénégal (BPIS) ;
- Nous mettrons en place le "Livret d'épargne du patriotisme économique populaire" pour les particuliers pour le financement des petites et moyennes entreprises locales ou régionales ;
- Nous mettrons en place des dispositifs permettant de mettre la puissance financière de la diaspora au service de la renaissance économique et sociale du Sénégal. Pour cela, des filiales de la Banque publique d'investissement du Sénégal (BPIS) seront ouvertes dans la diaspora ;
- Nous mettrons en place un système bancaire public inspiré du modèle allemand pour relever le niveau de bancarisation du pays et maîtriser le circuit de financement de l'économie par la création d'une Banque Postale qui devra compter sur le réseau d'agences du Groupe La Poste, déjà bien implantées dans tout le pays ;

- Nous mettrons en place un **Bureau d'Intelligence Économique (BIE)** chargé de la prospective économique à court, moyen et long terme sur les plans national, sous régional (UEMOA), régional (CEDEAO) et Africain (ZLECAF).

2. Une politique budgétaire qui rationalise les dépenses publiques

- Nous affirmerons une approche de développement à partir des pôles territoires, dont les potentialités seront exploitées à bon escient ;
- Nous imposerons aux collectivités territoriales l'élaboration de Plans Locaux de Développement (PLD). Ces PLD seront articulés et mis en cohérence pour élaborer le plan national de développement à l'horizon 2050 ;
- Nous incluons les fonds du PUMA, PUDC et PACASEN dans le fonds d'investissement des collectivités territoriales et ferons la répartition par priorité définie par les populations ;
- Nous mettrons en place un « **Conseil des Finances Publiques** » composé de hauts magistrats financiers et de personnalités qualifiées. Rattachée à la Cour des comptes, cette instance sera chargée de rendre un avis sur le réalisme des prévisions économiques du Gouvernement et la cohérence des objectifs annuels avec les objectifs pluriannuels des finances publiques ;
- Nous renforcerons la Cour des Comptes dans ses missions d'assistance de l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'exécution des Lois de finances.

3. Une réforme monétaire pour le financement de notre économie

- Nous mettrons en œuvre une réforme monétaire qui permettra à notre pays de se doter de sa propre monnaie. Cependant, la création d'une monnaie nationale requiert le respect des étapes du process. Ainsi, les actions ci-dessous sont nécessaires :
 - Mettre en place une politique macroéconomique solide ;
 - Séparer les banques d'affaires des banques de dépôt ;
 - Avoir les moyens techniques de création monétaire ;
 - Démonétiser temporairement l'or ;
 - Reprofiler la dette publique et annuler la dette privée ;
 - Régler le déficit commercial ;
 - Régler les avoirs extérieurs et négocier les comptes d'avances ;
 - Mettre en place un système d'assurance des dépôts ;
 - Créer un gendarme de la Bourse ;
 - Orienter le circuit du Trésor vers les grands travaux ;
 - Créer une banque centrale avec une indépendance limitée ;
 - Rendre la monnaie flottante et semi-convertible.

4. Une politique fiscale novatrice, efficace, efficiente, équitable et transparente

- Nous instaurerons la confiance entre le contribuable sénégalais, le gouvernement et l'administration fiscale en démontrant que les recettes fiscales collectées ont grandement, exclusivement et efficacement servies l'action publique. Il s'agit de l'un des fondements du contrat fiscal à même de pousser nos concitoyens à participer à l'effort fiscal collectif pour bâtir un Sénégal prospère ;
- Nous procéderons à l'évaluation du système fiscal en termes de charge fiscale pour les entreprises, les travailleurs et les propriétaires, afin d'obtenir un système fiscal plus juste, moins lourd et plus efficace ;
- Nous réduirons les dépenses fiscales (exonérations) vu leur impact considérable sur les recettes du budget de l'État. Des années 2013 à 2021, le montant total des dépenses fiscales cumulées s'élève à 6 354, 89 milliards FCFA ;
- Combattre la fraude fiscale, l'évasion fiscale et leurs corollaires dans un pays où une grande partie de la charge fiscale est supportée principalement par les agents du secteur public et les travailleurs du secteur privé qui échappent difficilement à leur obligation de paiement de l'impôt sur le revenu, ainsi que quelques milliers d'entreprises ;
- Nous procéderons à une dématérialisation totale des procédures fiscales pour une meilleure prise en charge du service public et rapprocher l'Administration des usagers.

5. Les réformes sur les finances locales pour une meilleure mobilisation des ressources

- Nous renforcerons l'autonomie financière des collectivités territoriales au travers des réformes :
 - Création d'un fonds de compensation destiné à atténuer les pertes de recettes des collectivités territoriales du fait des dégrèvements et exonérations décidées par l'État ;
 - Mise à disposition des transferts de l'État à temps ;
 - Augmentation de l'indexation des fonds de dotation et des fonds d'équipement faite sur la TVA pour la faire passer de 5,5% à un taux de 10% voire 15% ;
 - Renonciation de l'État à certains impôts et taxes au profit des collectivités territoriales comme la taxe sur la plus-value foncière et immobilière qui est une taxe partagée entre l'État et les collectivités territoriales ;
 - Versement effectif aux collectivités territoriales de leur part dans les fonds miniers, sur l'exploitation des autoroutes, des aéroports, du Train Express Régional (TER), du Bus Rapid Transit (BRT).

6. Les politiques efficaces de gestion de la dette publique

- Nous mettrons en œuvre une stratégie de ralentissement de la vitesse d'accroissement de la dette par :
 - La réduction graduelle et intelligente du déficit budgétaire par l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et une fiscalité plus efficace économiquement et socialement ;
 - L'amélioration du climat des affaires et de la performance économique ;
 - La mise en place d'une politique économique conduisant une croissance économique endogène plus élevée et profitable au peuple sénégalais ;
 - Le recours à d'autres mécanismes de financement de la politique économique : financement participatif, financement structuré, partenariats public-privé, concessions et semi-concessions, etc.

7. Des mécanismes de développement endogène ouvert pour une accélération de la croissance économique au Sénégal

- Nous mettrons en place huit pôles économiques régionaux avec une vraie décentralisation;
- Nous mettrons en place un cadre de l'État interventionniste et stratège :
 - L'État doit s'émanciper des injonctions des bailleurs de fonds internationaux ;
 - Un État interventionniste pour un développement endogène des chaînes de valeurs agricoles ;
 - Un État interventionniste pour l'accès aux marchés publics des entreprises à capitaux nationaux ;
 - Un État interventionniste pour permettre la création et le développement des PME agro-industrielles ;
 - Un État interventionniste dans l'appui des champions nationaux « Export discipline polices » ;

- Nous développerons un secteur privé très fort en renforçant les capacités des entreprises et en développant des chaînes de valeur des produits miniers et pétroliers ;
- Nous renforcerons les infrastructures écono-miques : chemins de fer, électrification, services postaux, télécommunications, réseau routier.

8. Le commerce intérieur, la préférence nationale et la consommation locale

- Nous développerons nos capacités de production et nos produits locaux pour mieux répondre à la demande intérieure en tenant compte des exigences liées à la protection de l'environnement ;
- Nous développerons, professionnaliserons et moderniserons le commerce de proximité ;
- Nous développerons les infrastructures ro utières, ferroviaires et maritimes pour faciliter le transport des matières premières et des produits agricoles et l'accès aux zones agricoles ;
- Nous renforcerons la promotion de la consommation locale et des produits de nos terroirs par :
 - La valorisation de notre identité culinaire en revisitant les recettes sénégalaises et en innovant ou réinventant nos plats locaux ou africains ;
 - La labellisation et la production de nos produits locaux et leur protection (ex. AOC).
- Nous mettrons en place une politique de priorité nationale réservant à nos entrepreneurs et producteurs locaux une proportion des marchés de la commande publique.

9. Un commerce extérieur compétitif pour une balance commerciale équilibrée

- Nous développerons l'industrialisation et la transformation locale de nos produits pour une meilleure compétitivité à l'exportation par :
 - L'augmentation des moyens financiers alloués à la R&D pour améliorer la qualité et renforcer notre compétitivité ;
 - La mise en place d'une politique d'industrialisation sectorielle et d'accompagnement des entreprises et des exploitations agricoles ;
 - Le renforcement des exigences sur la qualité et la traçabilité des produits locaux, notamment le respect des normes internationales et l'utilisation des codes-barres sur les produits notamment agroalimentaires ;
- Nous promouvoir les investissements directs étrangers dans les secteurs présentant une balance commerciale très déficitaire. Ces investissements directs étrangers seront encadrés et dans les secteurs stratégiques un partenariat avec une entreprise locale sera exigé quand cela est possible ;
- Nous refonderons et restructurerons l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) qui deviendra l'Agence de Promotion et de Développement des Échanges Extérieurs (APDEX) avec une forte implication de nos institutions diplomatiques pour la facilitation à l'accès au marché extérieur, la gestion des événements et rencontres, la mise en relation avec les investisseurs étrangers et partenaires et l'appui à la promotion des produits sénégalais et de nos entreprises.



10. Le défi de la formalisation du secteur informel

- Nous mettrons en œuvre des programmes d'information, de sensibilisation et de formation des acteurs de l'informel sur la formalisation et ses multiples avantages : droit aux aides de l'État en période de crise, retraite, IPRES/CSS, mutuelle, congés payés, indemnités chômage, etc. ;
- Nous proposerons des formations en gestion d'entreprise pour renforcer la productivité et la performance par un système de partenariat avec les grandes écoles ;
- Nous faciliterons les modalités de déclaration et de paiement des impôts, droits et taxes et mettrons en place un accompagnement pour des démarches administratives plus efficaces ;
- Nous faciliterons l'accès à la commande publique et mettrons en place des aides financières et des avantages fiscaux aux employeurs qui se conforment au code du travail ;
- Nous aménagerons des sites de recasement pour de nombreux pans du secteur informel qui occupent de manière irrégulière la voie publique.

11. L'harmonisation, la structuration et la rationalisation des structures d'accompagnement

- Nous créerons la Maison de l'Entrepreneur pour un regroupement dans un seul établissement de tous les services d'appui, d'accompagnement et de formation à l'entrepreneuriat avec la fusion de la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ) et de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) ;
- Nous amenderons la Loi sur les PME dans le sens de préciser les définitions des acteurs à savoir Entrepreneur, Très Petite Entreprise, Petites et Moyennes Entreprises en tenant compte de leur secteur d'activité, afin que les orientations fiscales aient un impact positif sur chaque type d'acteur.

Pour un Sénégal prospère, avec le plein emploi productif, un travail décent pour tous, et une réduction de la pauvreté sous toutes ses formes

Économie sociale et solidaire, Travail et emploi



Le Code du travail sénégalais issu de la loi no 97-17 du 1^{er} décembre 1997 est le fruit d'une longue maturation. Il a été précédé par deux autres codes : le code colonial du 15 décembre 1952 portant Code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'Outre-Mer ; et le code promulgué aux lendemains de l'indépendance le 15 juin 1961. Le monde professionnel a connu ces dernières années beaucoup de transformations. L'entreprise a connu des mutations, de nouvelles formes de travail sont apparues et la problématique de l'emploi et de la formation des jeunes se posent avec acuité. Face à de tels bouleversements, le Code du travail actuel ne répond plus aux exigences de compétitivité des entreprises et de l'environnement des affaires. Il faudra impérativement actualiser les dispositions pour faire en sorte que le Code du travail sénégalais réponde mieux aux exigences de l'heure.

1. La fiabilité des données, le suivi évaluation et la restructuration des secteurs du travail et de l'emploi

- Nous doterons l'ANSD de moyens financiers et humains suffisants pour lui permettre de fournir des données statistiques fiables afin de suivre et de corriger l'évolution du secteur du travail et de l'emploi des jeunes, des femmes et moins jeunes et de mesurer réellement la masse de jeunes qui arrivent sur le marché du travail ;
- Nous harmoniserons les agences gouvernementales autour de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes et augmenterons considérablement le budget du ministère du travail et de l'emploi ;
- Nous créerons une seule agence gouvernementale portant les politiques d'emploi dénommée la Grande Agence Gouvernementale sur l'Emploi et le Travail (GAGET) et un bureau du suivi-évaluation des politiques d'emploi et de travail ;
- Nous mettrons en place un ambitieux programme d'accompagnement des jeunes diplômés. Ce programme « **Gungé** » sera implémenté par notre premier gouvernement afin d'accompagner l'insertion des diplômés de l'enseignement technique et la formation professionnelle et promouvoir l'auto-emploi ;
- Nous nous attèlerons à la mise en place de la Maison des Entreprises Régionales (MER) et des espaces de coworking des autoentrepreneurs et la création d'un régime de protection et d'assurance sociale des entrepreneurs ;
- Nous faciliterons l'accès à l'emploi des personnes handicapées en combattant toute discrimination fondée sur le handicap et en instituant, dans le décret d'application de l'article 29 de la Loi d'orientation sociale, des mesures incitatives pour encourager les employeurs qui engagent des personnes handicapées, ainsi que des mesures coercitives pour contraindre ceux qui ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées posée par ladite loi ;
- Nous encouragerons et accompagnerons les initiatives privées des personnes handicapées en matière de création d'entreprises individuelles, de petites et moyennes entreprises (PME), de coopératives de production et d'entreprises adaptées, tout en incitant les services de l'État et des collectivités territoriales à réserver une part de leurs marchés à de telles entreprises.
- Nous nous engageons à instituer un fonds d'appui qui aura également pour mission de favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

2. L'économie sociale et solidaire pour le développement inclusif du Sénégal

- Nous lutterons contre la pauvreté, l'exclusion et la vulnérabilité afin de permettre à toutes les couches de la population de mener une vie digne par la mise en place d'un Programme National de Solidarité et la création d'un Fonds National de Solidarité ;
- Nous ferons de la baisse des prix des denrées de première nécessité une priorité absolue de notre première année de gouvernance. Cela passera par une réorganisation profonde des fonds alloués aux subventions étatiques et une allocation adéquate des recettes du Pétrole et du Gaz ;
- Nous développerons l'approche coopérative pour la création d'emplois et l'appui à la production à la base par la mise en place d'un Programme de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour la création de richesses immédiates (PRECOSOL) ;
- Nous institutionnaliserons l'Économie Sociale et Solidaire comme levier du développement durable et local participatif et intégré au travers d'une approche projet et partenariat public-privé. Ceci passera par le Projet d'Appui au développement Social Local par l'ESS (PADESOL).

3. Le développement communautaire et l'équité sociale et territoriale

- Nous définirons une politique assortie d'un cadre d'intervention stratégique et opérationnel pour la promotion et l'efficacité des initiatives de développement à la base. Cela passe par le renforcement du Programme d'urgence de Développement Communautaire (PUDC) ;

- Nous lancerons un projet unifié de cartographie et d'orientation des infrastructures socioéconomiques de base (PUCIS) pour l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le développement local afin d'assurer une rationalisation et une harmonisation des interventions à la base ;
- Nous renforcerons l'appui technique des initiatives d'auto-développement à la base pour une meilleure intervention des parties prenantes.

4. Le développement de la microfinance, un levier pour réduire le chômage et la pauvreté

- Nous mettrons en place un dispositif de couverture universelle de financement de la production et des acteurs du secteur informel à travers un Fonds d'appui à la production des acteurs à la base via un mécanisme de financement revolving de l'État et un montant déposé dans les institutions de microfinance pour un financement orienté et ciblé par l'Etat ;
- Nous créerons les conditions permettant de mettre en place une coopérative de crédit communautaire dans les 8 pôles de développement économique, ce qui permettrait aux adhérents d'être copropriétaires et de veiller à l'épanouissement de ce projet ;
- Nous mettrons en place un Fonds d'impulsion et de promotion des initiatives entrepreneuriales pour octroyer des crédits pour le développement et la promotion des initiatives entrepreneuriales individuelles et collectives ;
- Nous mettrons en place un projet d'inclusion socio-économique sur le modèle d'économie réelle de la microfinance islamique afin de promouvoir l'accès à un financement accessible à toutes les catégories.



Pour un secteur primaire qui garantit une sécurité alimentaire et une génération conséquente de devises pour l'économie nationale

Agriculture, élevage, pêche



Le secteur primaire occupe une place importante dans l'économie sénégalaise, mais sa contribution dans le PIB estimé à 16% en 2021 demeure faible au vu des potentiels agricole, pastoral et halieutiques de notre pays. Ce secteur primaire est poussé par l'agriculture qui représente 9% du PIB. Ainsi, il est d'une impérieuse nécessité de développer le secteur primaire pour garantir la sécurité alimentaire et la génération conséquente de devises pour l'économie nationale.



1. L'adoption d'un nouveau modèle d'intervention du ministère en charge de l'agriculture

- Nous recentrerons les activités du ministère en charge de l'Agriculture sur ses missions de service public avec la décentralisation par le transfert de pouvoirs et de responsabilités aux organes représentatifs locaux et aux organisations professionnelles de base ;
- Nous décentraliserons certains services administratifs au niveau régional par le renforcement de leurs attributions et de leurs moyens pour être en mesure de répondre mieux et plus vite aux problèmes posés localement ;
- Nous procéderons à la redynamisation et la relance des structures coopératives, des organisations professionnelles du monde rural ;
- Nous créerons un **Observatoire du Monde Rural**, chargé de jouer un rôle de veille, d'alerte rapide, de prévision et d'anticipation sur les événements sociaux (risques probables de pénuries alimentaires), climatiques (sécheresses, inondations, pluies de contre saison) et les risques liés au péril acridien ou aviaire;
- Nous recentrerons le rôle de la **Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED)** ainsi que sa vocation. La mobilisation exceptionnelle des ressources publiques au profit de la vallée ainsi que les faibles performances obtenues pose la cruciale question du rôle de la SAED et de la reprise en main des conditions dans lesquelles doit s'amorcer le développement agricole.

2. La maîtrise des facteurs biophysiques, techniques et organisationnels pour une production agricole capable de nourrir le Sénégal et de générer des devises

- Nous privilégierons un modèle de paysage agricole structuré autour des moyennes exploitations familiales modernisées, avec une diversification par des filières comme l'apiculture, le maraîchage ou l'aviculture, capables d'améliorer et de stabiliser les sources de revenus des producteurs ;
- Nous engagerons une réforme agraire basée sur la sécurisation des droits fonciers des exploitations familiales et des investissements privés. En effet, seul 3,4% des agriculteurs disposent d'un titre de propriété (Diop et Dalmeau, 2023). Tout en prenant en compte cet objectif sécuritaire, cette réforme promouvra l'investissement privé national et dotera les collectivités locales de ressources financières à travers la gestion des ressources foncières ;
- Nous développerons la mise en place de coopératives de producteurs avec des plateaux techniques partagés, ce qui facilitera l'émergence d'entrepreneurs-agriculteurs qui seront appuyés dans la formation, l'accès à la terre et l'aide financière à l'installation ;
- Nous mettrons en place un programme spécial de renouvellement des semences et de reconstitution du capital semencier pour les principales cultures et pas uniquement pour l'arachide ;
- Nous mettrons en œuvre un programme spécial de fertilisation comportant une campagne de phosphatage de fond à grande échelle et le respect des recommandations de la recherche pour les engrais, pour chaque type de culture ;
- Nous mettrons en place un ambitieux programme de mécanisation de l'agriculture et œuvrerons pour un accès des producteurs au crédit. La modernisation des exploitations agricoles sénégalaises s'avère d'une urgence cruciale pour redynamiser les terroirs et communautés de base ;

- Nous érigerons en priorité absolue la maîtrise des ressources en eau afin de permettre une production agricole durant toute l'année. En effet, résoudre le facteur limitatif principal de la production agricole, c'est assurer la permanence de la distribution de l'eau au niveau des exploitations agricoles.

3. Le renforcement des capacités scientifiques, techniques et institutionnelles des structures de recherche et de vulgarisation agricoles

- Nous mettrons en place un Fonds d'Appui à la Recherche et à la Vulgarisation des Acquis de la Recherche agricole (FARVAR). Ce Fonds alimenté en partie par l'État du Sénégal aura pour vocation de soutenir à la fois les activités de recherche et de dissémination des technologies et innovations développées par la recherche. Des contrats de performance seront signés avec les instituts de recherche et de vulgarisation agricole ;
- Nous rétablirons le système d'encadrement rapproché avec un accent particulier sur la formation des paysans par une vulgarisation intensive de thèmes techniques adaptés à la nouvelle typologie des exploitations ;
- Nous affecterons 10% du budget national à l'agriculture, conformément à la recommandation de l'Union Africaine (engagement de Maputo puis de Malabo) et réviserons la politique de développement des projets budgétaires et inefficaces en promouvant davantage les appuis budgétaires ;
- Nous redynamiserons le Système National de Recherches Agro-Sylvo-Pastorales pour assurer la coordination et la cohérence des interventions et pour une politique de financement adaptée, souveraine et pérenne ;
- Nous renforcerons l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA) en termes d'infrastructures, de ressources financières allouées et de ressources humaines. Un plan de recrutement d'au moins 200 chercheurs sur 5 ans sera lancé.

4. La redynamisation des filières de production animale

- Nous mettrons en place un programme national de production fourragère. Les objectifs visés sont l'autosuffisance alimentaire du cheptel national, la réduction de la dépendance au marché extérieur et la promotion de la compétitivité des chaînes de valeur animales ;
- Nous mettrons en place un programme national de développement de la chaîne de valeur laitière. Il permettra d'améliorer la production laitière par l'insémination artificielle, d'assurer une autosuffisance en lait et produits laitiers. Ce programme contribuera aussi à la production de viande grâce aux mâles (sexe-ratio 50/50) non destinés à la reproduction ;
- Nous mettrons en place un programme national d'appui à la chaîne de valeur avicole pour assurer une autonomie en OAC (œufs à couver) et une meilleure capacité d'autosuffisance en volailles et œufs ;
- Nous créerons une Agence de Sécurité Sanitaire des Aliments pour prendre en compte la problématique des OGM dans les intrants alimentaires pour le bétail et l'approche One Health : zoonoses, biosécurité, pesticides, mycotoxines, usage des antimicrobiens et résistance aux antimicrobiens ;
- Nous créerons une jonction entre les coopératives agricoles et les coopératives d'élevage. Ainsi, les coopératives agricoles pourront vendre éventuellement de l'aliment de bétail ou de volaille aux coopératives d'élevage. Inversement, ces dernières pourraient fournir de l'engrais naturel aux premières avec les déjections animales ;
- Nous protégerons le foncier destiné à l'élevage contre les différentes attaques dont il fait l'objet.



5. La sécurisation des systèmes d'élevage et le développement d'infrastructures et d'équipements de productions animales

- Nous mettrons en place un programme national de sécurisation des systèmes d'élevage. Il sera axé sur :
 - La création d'un système d'identification des animaux et des élevages avec un numéro d'identité unique pour chaque animal et chaque élevage ;
 - La création d'un système de déclaration obligatoire des animaux ;
 - La création d'établissements départementaux de traçabilité du cheptel ;
- Nous mettrons en place un programme de restauration des pâturages, de lutte contre les feux de brousse et de développement de l'assurance pour le bétail ;
- Nous créerons au sein du Ministère en charge de l'élevage une structure de conception, de planification et d'évaluation /maîtrise d'ouvrage des infrastructures et équipements pastoraux et d'élevage ;
- Nous mettrons en place un programme de développement et de modernisation des Infrastructures et équipements d'abattage, de stockage, de transformation et de mise en marchés des produits d'élevage (PRODINEL) ;
- Nous renforcerons les capacités de contrôle aux frontières et dans les installations de collecte, de stockage et de commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale.





6. La gestion durable du secteur de la pêche et de l'aquaculture

- Nous réserverons prioritairement la zone 12 milles marins (12 miles) à l'exercice de la pêche artisanale. Cette réforme majeure vise à protéger la pêche artisanale et les professionnels artisans de l'incursion des bateaux de pêche industrielle ;
- Nous mettrons en œuvre des plans d'aménagement portant sur des pêcheries capitales. Les pêcheries concernées par les plans d'aménagement seront identifiées et sélectionnées en rapport avec les spécialistes habilités au sein de l'administration des pêches et toutes les parties prenantes concernées parmi lesquelles les institutions de la recherche halieutique et les professionnels du secteur ;
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre un Plan National d'Immersion et de Gestion des Récifs Artificiels communément appelé « PLAN RECIFS ». L'objectif de ce plan est de reconstituer les habitats et écosystèmes marins dégradés par des décennies de mauvaises pratiques de pêche tant artisanales qu'industrielles ;
- Nous renforcerons le dispositif de surveillance maritime des eaux sous juridiction sénégalaise et de lutte contre les activités de pêche illicite, non réglementée et non déclarée (pêche INN) ;
- Nous appliquerons sans concession et dans toute sa rigueur la réglementation sur la pêche maritime pour mettre fin à la gestion politicienne et complaisante du secteur. Une application rigoureuse de la réglementation est gage du respect strict des dispositions du Code de la pêche maritime et de son décret d'application. L'objectif ultime est l'éradication de toutes les pratiques de pêche non réglementaires dans les pêcheries sénégalaises ;
- Nous suspendrons et évaluerons tous les accords de pêche de la zone économique exclusive et auditerons le pavillon sénégalais ;
- Nous promouvrons et développerons la pêche continentale à travers la réalisation de projets et programmes spécifiques adaptés au sous-secteur ;
- Nous ferons de l'aquaculture une filière suffisamment développée pour contribuer considérablement à la satisfaction de la demande du marché national et pour permettre aux exploitations familiales et aux privés sénégalais d'en tirer profit. Pour y arriver :
 - Nous renforcerons le cadre juridique et réglementaire de l'aquaculture, notamment pour mieux sécuriser les investisseurs ;
 - Nous mettrons en place un fonds de promotion de l'aquaculture pour accompagner les acteurs qui veulent investir dans la chaîne de valeur aquacole ;
 - Nous renforcerons l'encadrement technique et institutionnel des acteurs par la multiplication des centres et stations aquacoles dans les régions et les zones où le potentiel de développement existe ;
 - Nous encouragerons la production d'aliments de poissons au niveau local à travers la mise en place d'unités industrielles.

Pour un développement du tissu industriel basé sur la transformation de ce que nous produisons et la promotion de champions industriels nationaux

Industrie, Transformation agroalimentaire



Depuis les indépendances, le secteur secondaire a toujours été le maillon faible de notre économie par sa contribution au PIB : 13,6 % en 1960 à 24,7 % en 2021 (données Banque Mondiale). Les difficultés socio-économiques que nous rencontrons s'expliquent non seulement par la faiblesse de son secteur industriel, mais également par la répartition déséquilibrée des unités économiques sur le territoire national. Le premier recensement général des entreprises publié par l'ANSD en 2016 a révélé que la plus grande partie de l'activité économique du pays est concentrée dans la partie Ouest et Centre-Ouest du pays. Quatre régions ; Dakar, Thiès, Diourbel et Kaolack, 8,8% du territoire, abritent à elles seules 66,3% des unités économiques.

1. La restructuration du tissu industriel pour booster l'économie nationale

- Nous impulserons une industrialisation structurée et pérenne de l'économie sénégalaise reposant sur un modèle inclusif et transversal. Ce modèle s'adossera sur une industrialisation par pôle. Pour ce faire, nous partirons des richesses de chacun des huit (8) grands pôles de développement économique ;
- Nous instaurons pour chaque grand pôle, plusieurs zones industrielles avec tous les prérequis (électricité, eau, moyens de communications etc.) pour faciliter l'implantation et le déploiement des entreprises transformatrices des produits issus dudit pôle ;
- Nous mettrons en place une cartographie dynamique pour chaque pôle pour permettre le suivi à chaque moment de la répartition des zones industrielles et leur évolution. Cette cartographie affichera en temps réel pour chaque zone, la superficie qui lui a été allouée, le nombre d'unités industrielles en activité et les lots disponibles pour les promoteurs ;
- Nous faciliterons le transport des matières premières vers le lieu de transformation en accélérant le développement des infrastructures routières et nous rénovons et renforcerons les infrastructures du réseau ferré pour faciliter l'échange et le transport inter pôles.
- Nous ferons de l'industrie minière un levier important de notre développement socio-économique. A cet effet, les contrats miniers seront renégociés.

2. La mise en place d'un Plan d'Accélération Industrielle du Sénégal (PAIS) 2024-2029 : un catalyseur intégré de la croissance

- Nous réduirons l'atomisation sectorielle afin de construire une industrie mieux intégrée. Ce chantier repose sur la mise en place d'écosystèmes industriels ayant vocation à créer une nouvelle dynamique et une nouvelle relation entre grands groupes et PME ;
- Nous mettrons en place des outils de soutien adaptés au tissu industriel. L'amélioration de la compétitivité des PME est un enjeu crucial pour la concrétisation duquel le PAIS prévoit une série de mesures intégrées afin d'assurer un accompagnement adapté aux besoins des entreprises et de leur fournir un cadre favorable au développement de leurs activités .
- Nous mettrons en place un comité interministériel de suivi de la mise en œuvre du PAIS. Ce comité veillera à la réalisation des projets initiés et à l'exécution des conventions conclues entre les divers partenaires impliqués. Dans un souci de bonne gouvernance de cette nouvelle stratégie, la convergence des structures de promotion de l'investissement industriel au sein d'une « équipe Sénégal » permettra l'émergence de projets phares ;

3. La transformation des produits agricoles, forestiers, d'élevage et halieutiques comme levier de promotion du « consommer local »

- Nous procéderons à la territorialisation du développement de l'industrie agroalimentaire :
 - La zone des Niayes et la vallée du fleuve Sénégal serviront de hub pour la transformation des cultures maraîchères ;
 - La Casamance centralisera des unités de transformation de la mangue en divers produits (jus, marmelade, mangue séchée, vinaigre, pulpe) et d'autres produits forestiers tels que le « madd » et la noix d'anacarde ;
 - La région du Sine Saloum, cœur du bassin arachidier servira de point névralgique pour l'arachide et produits dérivés (huile, tourteau, poudre d'arachide, etc.) ;
 - La zone sylvopastorale du Ferlo sera le hub de la transformation des produits alimentaires d'origine animale ;
 - La petite côte va centraliser les unités de transformation des produits halieutiques.
- Nous renforcerons les agropoles existantes et en créerons d'autres avec comme objectif principal d'établir des liens avec les petits exploitants agricoles qui par des mécanismes internes sont reliés aux grandes chaînes de valeur agricoles ;
- Nous implanterons des incubateurs ou plateformes au niveau départemental pour servir de réceptacle aux productions issues des communes rurales. Ces derniers seraient connectés aux modules régionaux des agropoles.
- Nous promouvons le concept du « consommer sénégalais ». A cet effet, un programme de vulgarisation et sensibilisation sera lancé en rapport avec les atouts et les avantages comparatifs des produits locaux face aux produits concurrents venus de l'extérieur ;
- Nous procéderons à une articulation rigoureuse des secteurs de la production agricole et de la transformation et développement de synergies.



Extraction traditionnelle de jus d'anacarde



Capital humain et qualité de vie

Pour une éducation et formation scientifique de qualité, attrayante, accessible et alignées aux besoins du monde du travail

Éducation, Enseignement supérieur, Formation professionnelle, Travail et Emploi



Notre système d'éducation et de formation s'empêtre depuis des décennies dans un engrenage de difficultés et un magma de revendications. Il se singularise par des effectifs pléthoriques, un fort taux de déperdition scolaire, des grèves récurrentes des enseignants, un quantum horaire jamais atteint, des enseignements trop généralistes et la mise à l'écart de nombre d'enfants de la République. D'où la nécessité de prendre des mesures hardies pour l'accès de tous à une éducation de qualité et en parfaite adéquation avec le monde du travail.

1. L'amélioration de la gouvernance, de la qualité et du financement du système d'éducation et de formation

- Nous promouvons le bilinguisme par la généralisation de l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire couplé à l'utilisation progressive des nouvelles technologies (TIC) dans les enseignements depuis l'école primaire ;
- Nous diversifierons les sources de financement de l'école sénégalaise et imposerons aux entreprises établies sur le territoire sénégalais la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) en faveur de l'école ;
- Nous mettrons en place un ambitieux programme de recrutement d'enseignants pour résorber le gap au plus tard en 2029. Ainsi, les classes multigrades et double flux devraient disparaître au plus tard en 2027 ;
- Nous nous engageons à arriver à « zéro abri provisoire » en 2029 par la mise en place d'un ambitieux programme de construction d'infrastructures pédagogiques aux standards internationaux. La conception modulaire des bâtiments UBM permettra de gagner en temps avec une grande souplesse de conception et de planification.

2. L'intégration effective des langues nationales et des « daaras » dans le système éducatif

- Nous généraliserons l'utilisation des langues nationales dans le système d'éducation et de formation, comme recommandée par les assises sur l'éducation et la formation, en capitalisant les expérimentations probantes afin d'en faire des langues objet et medium d'enseignement ;
- Nous renforcerons le Programme d'Appui à la Modernisation des Daaras (PAMOD) et procéderons à une cartographie participative et exhaustive de l'ensemble des daaras et écoles coraniques du Sénégal. Le statut du maître coranique sera clairement établi en vue d'améliorer ses revenus et sa protection sociale ;
- Nous mettrons sur pied un Centre de formation des maîtres coraniques afin de renforcer leurs capacités techniques et pédagogiques ;
- Nous engagerons des concertations inclusives sur l'insertion des daaras dans le système éducatif et la réglementation de leur enrôlement pour une meilleure organisation des enseignements ;
- Nous établirons des critères à respecter, en lien avec l'environnement scolaire et le cadre de vie, pour faire partie des daaras à intégrer dans le système éducatif sénégalais ;
- Nous mettrons en place au ministère de l'Éducation nationale une Direction des Daaras Modernes (DiDaM) en lieu et place de l'inspection des Daaras modernes.

3. L'éducation des enfants et jeunes en situation de handicap : une priorité nationale

- Nous construirons de nouveaux instituts spécialisés en vue d'assurer l'éducation à tous les enfants en situation de handicap ne pouvant pas fréquenter les établissements scolaires en milieu ordinaire. Sont ainsi concernés, certains handicapés moteurs sévères, les personnes aveugles ou malvoyantes, les déficients verbo-auditifs, mentaux, autistes etc. ;
- Nous mettrons à l'échelle une éducation inclusive de qualité à travers un bon maillage territorial pour assurer ainsi aux enfants handicapés une éducation de proximité dans des établissements scolaires proches de leur domicile ;
- Nous améliorerons l'environnement pédagogique (équipement, support didactique) et matériel et mettrons aux normes d'accessibilité toutes les infrastructures d'accueil des enfants handicapés ;
- Nous appuierons, conformément à la loi d'orientation sociale, la création des imprimeries brailles, des bibliothèques sonores et institutions unifiant le langage des signes, pour permettre aux non-voyants, malvoyants et sourds d'exercer leur droit à l'éducation et à la formation.
- Nous réformerons le système de délivrance des agréments et mettrons en place un système de suivi des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- Nous appuierons le développement de l'Université Numérique Cheikh Amidou Kane et le renforcement des plateformes de cours en ligne dans les autres universités publiques du Sénégal ;
- Nous mettrons en place des universités technologiques en rapport avec les 8 pôles de développement économique.





4. Des universités tournées vers un enseignement de qualité et plus professionnalisant

- Nous élaborerons et mettrons en œuvre une politique nationale d'enseignement supérieur assortie d'une stratégie décennale et des plans d'actions quinquennaux. Nous élaborerons une loi d'orientation spécifique à l'enseignement supérieur qui rendra obligatoire la mise en œuvre de la politique ;
- Nous redéfinirons le portefeuille de formation dans les universités publiques en partant des besoins des secteurs primaire (agriculture, élevage, pêche) et secondaire (industrie). Les enseignements portant sur le secteur tertiaire seront repensés en mettant l'accent sur le digital, les nouvelles technologies, l'entreprenariat, le leadership ;
- Nous établirons le pont entre l'université et l'entreprise pour la prise en charge des stages et qualification des étudiants ;
- Nous appuierons les universités à développer des programmes d'études ciblés en collaboration avec les industries. Le développement de curricula se fera en collaboration avec le secteur privé pour répondre aux besoins du marché de l'emploi ;
- Nous renforcerons l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) pour une amélioration de la démarche qualité, de la certification et de la labellisation ;
- Nous résorberons le déficit en personnel sur une période de 5 ans par un recrutement massif de personnel d'enseignement et de recherche (PER) dans les universités publiques afin d'amener le taux d'encadrement à 1 enseignant pour 30 étudiants à l'horizon 2029 ;
- Nous élaborerons et mettrons en œuvre un plan spécial de désengorgement de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar qui accueille 60% de la population estudiantine du Sénégal. Cela passe par l'augmentation de la capacité d'accueil des autres universités et la baisse du taux d'orientation de bacheliers à l'UCAD ;
- Nous diversifierons les établissements financiers en charge du paiement des bourses des étudiants et mettrons en place d'autres mécanismes de financement des étudiants comme les prêts ;
- Nous promouvrons la fonction de service à la communauté des universités publiques ;
- Nous réformerons le système de délivrance des agréments et mettrons en place un système de suivi des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- Nous appuierons le développement de l'Université Numérique Cheikh Amidou Kane et le renforcement des plateformes de cours en ligne dans les autres universités publiques du Sénégal ;
- Nous mettrons en place des universités technologiques en rapport avec les 8 pôles de développement économique.

5. L'enseignement technique et la formation professionnelle comme levier d'industrialisation, de valorisation des ressources et d'amélioration de l'employabilité des diplômés



- Nous développerons progressivement les filières professionnelles orientées vers l'exploitation des ressources dont dispose le pays : pétrole, gaz, tourisme, artisanat, pêche, élevage, agriculture, textile, services etc. ;
- Nous augmenterons le taux d'accès à l'enseignement technique et la formation professionnelle. Pour y arriver, il sera nécessaire de :
 - Renforcer la carte nationale des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle et remédier aux fortes disparités entre régions et entre villes et campagnes ;
 - Diversifier les offres de formation, la construction d'infrastructures et la dotation d'équipements pédagogiques ;
 - Créer des lycées professionnels et des Centres de Formation pour Apprentis (CAP, baccalauréats professionnels, BTS) dans les domaines en adéquation avec les besoins du marché et dans les 46 chefs-lieux de département du Sénégal.
- Nous ferons la promotion de la formation duale avec une partie pratique (3/5 du temps) en entreprise et théorique à l'école. Il sera mis en place des partenariats entreprises - universités avec des subventions d'impôts ou salariales pour les apprentis ;
- Nous développerons la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour permettre aux travailleurs ayant une expérience professionnelle de faire reconnaître leurs compétences et de solder leur expérience professionnelle par un diplôme ;
- Nous décentraliserons au niveau départemental, le CSFP-BTP (Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux métiers du BTP) de Diamniadio.
- Nous initierons le processus de refondation de l'école par la création et la construction de collèges polyvalents de formation professionnelle et Technique.



Pour un système sanitaire et de protection sociale efficace, efficient et à moindre coût

Santé, Protection sociale, Handicap



La gouvernance sanitaire doit être un levier permettant d'assurer des services de soins de qualité satisfaisante territorialement et socialement équitable, économiquement accessible et acceptable tout en garantissant l'efficacité, la performance et la viabilité du système de santé et la pleine participation des acteurs clés dans la gestion. Au regard des défis auxquels est confronté le système de santé sénégalais, il urge de mettre en place un système de santé très bien organisé, suffisamment doté en infrastructures aux normes avec un bon maillage territorial pour répondre aux besoins des populations en matière de santé.



1. La santé et l'assurance maladie pour tous

- Nous créerons un département de Santé Social avec la mise en place de numéros verts pour permettre l'accès aux premiers soins aux plus vulnérables et démunis et la remontée rapide de la chaîne d'information au service d'urgence pour prise en charge ;
- Nous mettrons en place la couverture sanitaire universelle (CSU) en lieu et place de la couverture maladie universelle (CMU), pour mieux prendre en compte la politique de prévention et travailler à éviter la maladie. Pour être efficace, la CSU bénéficiera à tout le monde et impliquera la grande majorité dans la cotisation ;
- Nous améliorerons l'assurance maladie en la faisant financer par le ministère de la Santé, les partenariats public/privé, les subventions internationales dans certains cas, les cotisations sociales des salariés en établissant pour chaque sénégalais majeur un Numéro d'Identification Sanitaire (NIS) ;
- Nous généraliserons l'assurance maladie à toutes les personnes handicapées titulaires de la carte d'égalité des chances et nous proposerons un système de financement viable ;
- Nous matérialiserons la gratuité des soins pour les personnes en situation de handicap titulaires de la carte d'égalité des chances. Nous imposerons à toutes les structures de santé de considérer la carte d'égalité des chances et le certificat de handicap comme étant des documents donnant droit à une prise en charge gratuite ;
- Nous prendrons en compte la dimension handicap dans la conception, la construction des édifices publics et privés de soins ainsi que l'installation du matériel médical ;
- Nous augmenterons et diversifierons le personnel de soins et le personnel administratif et renforcerons ses capacités et aptitudes en matière de prise en charge du handicap (accueil, accompagnement, soins etc.).

2. Les prestations de santé (promotionnelles, préventives, curatives et palliatives) et la gestion pharmaceutique

- Nous améliorerons la qualité des soins par :
 - La mise en place de services d'accueil, d'information et d'orientation fonctionnels avec du personnel formé et qualifié à défaut leur externalisation avec des prestataires privés sous contrat ;
 - L'intégration de la formation continue pour les agents préposés à l'accueil ;
 - La création ou fonctionnalité des Services des Accueils et Urgences (SAU) dans tous les Établissements Publics de Santé (EPS 1) ;
 - Les intrants d'urgence disponibles H24 dans tous les SAU ;
 - La définition d'algorithmes de prise en charge des enfants, des femmes enceintes et des urgences respectés dans tous les points de prestations de la pyramide ;
 - L'utilisation des résultats de la recherche scientifique au profit des soins (evidence based medicine) ;
 - La mise en œuvre de la stratégie e-santé.
- Nous promouvons l'intégration de la Médecine traditionnelle dans le système de santé national. Cela passera par un certain nombre d'action :
 - Reconnaître légalement la pratique de la médecine traditionnelle ;
 - Recenser les acteurs du secteur et les impliquer sur les questions suivantes ;
 - Renforcer les capacité des acteurs du secteur ;
 - Mettre en place des structures de normalisation des produits et appuyer la standardisation des médicament ;

- Soutenir les entreprises dans les domaines de la production de plantes médicinales ;
- Appuyer la recherche et l'innovation dans la production et la commercialisation des médicaments.

3. La gouvernance sanitaire et le management des établissements de santé

- Nous mettrons à niveau le plateau technique national et réviserons la carte sanitaire conformément aux besoins de santé des populations afin de disposer d'un système de santé bien organisé, performant, équitable et durable avec des soins de qualité ;
- Nous mettrons en place un programme spécial de résorption du déficit en équipements et matériels nécessaires à une bonne prise en charge des malades (équipements de base, IRM, scanner, appareil de radiothérapie, d'hémodialyse, et de mammographie, table de réanimation, défibrillateur, etc.) ;
- Nous renforcerons la mission et les prérogatives du Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS) pour intégrer efficacement la surveillance épidémiologique intégrée des maladies émergentes surtout zoonotiques à fort potentiel épidémique ;
- Nous repenserons l'architecture des hopitaux dans le sens d'une meilleure réponse aux épidémies graves à fort potentiel de contagion (exemple Ebola, Covid 19, etc).
- Nous promouvons la télémédecine et les urgences médicales pour favoriser la démocratisation de l'accès aux soins de santé conformément aux nouveaux besoins de santé émergents ;
- Nous veillerons à l'optimisation de la carte des Unités de Formation et de Recherche (UFR) en sciences de la santé dans les Universités publiques, afin de couvrir les besoins en spécialistes des établissements de santé sur l'ensemble du territoire.



4. Le système informatique et le système d'information

- Nous mettrons en place le Dossier Patient Informatisé (DPI) à travers :
 - La constitution d'une base de données de santé accessibles aux intervenants dans les Hôpitaux et établissements de santé ;
 - L'implication des professionnels de la santé, des administrateurs et des informaticiens dans cette phase de planification de la mise en place d'un DPI tout en mettant l'accent sur la sécurité des données ;
- La mise à disposition d'un système de gestion des dossiers médicaux électroniques, avec comme avantage un meilleur suivi des malades par une maîtrise de leurs antécédents ;
- La collecte et la numérisation des données existantes et futures (rapports de laboratoire, les images médicales et les antécédents médicaux etc.) et leur intégration à d'autres systèmes d'information pertinents tels que les systèmes de laboratoire, de radiologie et de pharmacie.
- Nous mettrons en place un Entrepôts de données de Santé (EDS). Cet entrepôt enrichira les unités de recherche et permettra de disposer d'un monde médical collaboratif où chaque sénégalais pourra y contribuer en partageant ses données médicales de façon anonyme et sécurisée pour le bien de tous.

5. Le financement de la santé

- Nous développerons un financement endogène et innovant à travers :
 - Le regroupement en entités ou grappes homogènes pour favoriser le partage des risques de maladie et le financement solidaire de la demande en soins ;
 - Le système d'abonnement sanitaire sous forme de carte avec un taux affecté à la santé (possibilité de parrainage) ;
 - La mise en place de mutuelles départementales ou communales du fait de l'acte III de la décentralisation pour davantage permettre aux communes rurales de mieux faire face aux dépenses de santé de leur population ;
 - L'enrôlement massif et généralisé des élèves et étudiants lors de l'inscription ;
 - L'application intégrale du décret sur l'obligation conditionnée relatif à l'assurance maladie obligatoire pour tous les employés par les employeurs ;
 - La création d'un fonds de soutien pour l'équité en santé ;
 - Le financement par des taxes sur le tabac, les ressources pétrolières, gazières, la pollution etc. ;
- Nous augmenterons la part du budget allouée à la santé (au moins 15% du budget national) et instituerons des contrats de performance pour les Établissements Publics de Santé ;
- Nous lancerons plusieurs programmes :
 - **“Xaleey tay-maggi ëllëg”** destiné aux enfants de 0-15 ans pour des soins promotionnels et préventifs organisés ;
 - **“Képpaaruu mag ñi”** destiné aux personnes âgées et dont l'objectif est la mise en œuvre d'un plan national sur le vieillissement en bonne santé mais également la réforme pour la consolidation du plan sésame ;
 - **“Ci laa bokk”** destiné aux personnes vivant avec un handicap. Il se focalisera l'appui et l'accompagnement des Personnes à Mobilité Réduite et la dotation de cartes d'égalité des chances et d'accès aux soins pour ceux qui sont sans emploi décent.



6. Autonomisation et promotion des femmes pour une société inclusive et prospère

- Nous prendrons des mesures de soutien aux femmes entrepreneurs, en jugulant les obstacles qui les empêchent de créer ou de développer des entreprises ;
- Nous mettrons en place des programmes pertinents d'enseignement technique et professionnel et la formation des femmes et des filles. Des mesures seront prises pour d'une part diminuer de manière significative la déperdition scolaire des filles, et d'autre part augmenter le nombre de filles qui excellent dans les sciences, la technologie, l'ingénierat et les mathématiques ;
- Nous renforcerons les services de santé maternelle et infantile en investissant dans des programmes de santé reproductive et en améliorant l'accès aux soins prénataux et postnataux. Nous assurerons la gratuité de l'accès aux soins médicaux pour les enfants de 0 à 5 ans et de la césarienne pour les femmes et la prise en charge des pathologies chroniques tels que le diabète, l'hypertension, le cancer et l'insuffisance rénale ;
- Nous lutterons contre les violences basées sur le genre en mettant en place des mécanismes de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre, y compris la violence domestique, en renforçant les lois et les politiques de protection des droits des femmes et en offrant un soutien aux victimes ;
- Nous garantirons l'accès égal des femmes à la propriété foncière et aux ressources naturelles en réformant les lois et les pratiques discriminatoires, et en soutenant les initiatives visant à renforcer les droits de propriété des femmes ;
- Nous mettrons en place des programmes de sensibilisation et d'éducation visant à changer les normes sociales et culturelles discriminatoires, en promouvant l'égalité des genres et en luttant contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge. Nous mettrons l'accent sur l'alphabétisation et la formation des femmes ce qui entrainera la compréhension de l'enjeu de la formalisation de leurs organisations ou groupement afin d'accéder aux crédits ;
- Nous renforcerons les mécanismes de protection des droits des femmes en mettant en place des systèmes de plaintes efficaces, en garantissant l'accès à la justice et en soutenant les organisations de la société civile œuvrant pour les droits des femmes ;
- Nous procéderons à un audit technique de la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG), afin d'en évaluer l'état d'exécution et d'en identifier les forces et faiblesses ;
- Nous soutiendrons, par des mesures d'incitations fortes, la construction de crèches modernes, sécurisées en leur imposant l'obligation de coopérer avec un pédiatre afin de maintenir la productivité nécessaire des femmes allaitantes. Nous mettrons en place une politique d'édification de garderies en milieu d'entreprise et surtout à l'université ;
- Nous autoriserons la recherche de paternité pour les femmes et les filles victimes de grossesses non désirées et élargirons les fonds de la justice aux femmes qui ont besoin de test d'ADN pour reconnaissance de paternité et à celles ayant besoin d'un accompagnement par des services de soutien psychologique dans le cas d'un viol ;
- Nous instituerons le reversement systématique de la pension de la femme décédée à ses ayant droits même lorsque le conjoint est un travailleur ;
- Nous élargirons l'autorité parentale à la femme en initiant une réforme du code de la famille sénégalais.



7. Promotion et protection des droits des personnes en situation de handicap


- Nous élaborerons et publierons le décret relatif à la Haute Autorité afin de lui permettre d'accomplir pleinement sa mission de promotion et de protection des droits des personnes en situation de handicap ;
- Nous instituerons, dans chaque département, un centre pour l'égalité des chances et en sécuriserons le financement. Le Centre Départemental pour l'Égalité des Chances (CDEC) est une structure d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation ;
- Nous instituerons le fonds d'appui sous le vocable « Fonds National pour l'Égalité des Chances (FNEC) », l'installerons dans chaque département et en sécuriserons le financement en publiant le décret y relatif ; mais plus encore, à modifier l'article 47 de la Loi d'orientation sociale en vue d'élargir ses missions.

8. L'autonomisation des personnes en situation de handicap et l'accessibilité

- Nous publierons le décret fixant le délai de mise aux normes d'accessibilité de tous les édifices ou bâtiments ouverts au public. Nous adopterons et publierons, conformément à la loi d'orientation sociale, le décret fixant le délai de réalisation de la mise aux normes d'accessibilité de tous les édifices ou bâtiments ouverts au public ;
- Nous opposerons un principe d'accessibilité de tous les édifices publics à construire. Nous engagerons l'État, les collectivités territoriales et les organismes publics à respecter les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans toute nouvelle construction d'édifices publics ;
- Nous instituerons une obligation de rendre les lieux publics facilement accessibles aux personnes handicapées.

9. La compensation du handicap

- Nous instituerons une allocation de compensation du handicap (ACH). Il s'agira d'une allocation spécifiquement dédiée aux personnes handicapées, distincte de la bourse de sécurité familiale, strictement encadrée et rattachée à la carte d'égalité des chances dont les critères d'attribution seront redéfinis et mis en conformité avec la classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) ;
- Nous instituerons la compensation dans l'environnement professionnel. En matière d'emploi, nous initierons des mesures visant à compenser le handicap d'une personne à toutes les étapes de son parcours professionnel : embauche, déroulement de carrière, accès à la formation.



Pour un accès de tous les sénégalais à l'eau, l'assainissement et des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Hydraulique, Énergie, Habitat



Face à la croissance démographique et urbaine et aux effets du changement climatique, la maîtrise des ressources en eau est un fort enjeu de développement socio-économique. Le Sénégal, importateur net de produits alimentaires, ne mobilise aujourd'hui que 10 à 13% de ses ressources en eau renouvelables pour l'alimentation en eau potable et son développement économique malgré la possession de 3,8 millions d'hectares de terres arables. Comparativement, le Maroc mobilise plus de 50% de ses ressources renouvelables et la Tunisie plus de 95% grâce à des infrastructures hydrauliques de stockage et de transferts construites après les années 60. Ainsi, notre pays demeure confronté à des difficultés d'approvisionnement en eau pour l'agriculture, l'industrie et la consommation domestique. L'approvisionnement en énergie qui est la colonne vertébrale de tout développement socio-économique demeure également un casse-tête pour les pouvoirs publics.

1. La gestion et la mobilisation multi-usage des ressources en eau

- Nous mettrons en place une gestion des ressources en eau par bassin. Cela se fera sur la base de l'existant à savoir le découpage du territoire en 5 Unités de Gestion et de Planification (UGP) et en 28 Sous Unités de Gestion et de Planification (S-UGP) composées de collectivités territoriales (communes) ;
- Nous réviserons le transfert de la gestion des forages ruraux à des privés. En effet, la cession de l'hydraulique rurale a entraîné une hausse du prix de l'eau et des conflits récurrents entre les populations rurales et les concessionnaires ;
- Nous garantirons la maîtrise de l'eau et sa gestion rationnelle dans les régions sahéliennes arides du centre-nord par la réalisation du Canal du Cayor, du Canal du Baol, du canal du Gandiole, du canal Dande mayo-Dieri et la relance du projet de revitalisation des vallées fossiles ;
- Nous construirons des barrages anti-sel à l'embouchure du fleuve Casamance afin de "désaliniser" le fleuve et mobiliser sa ressource en eau douce pour le développement de la riziculture locale ;
- Nous effectuerons le dragage du fleuve casamance à Kolda pour assurer la continuité annuelle de l'écoulement des eaux ;
- Nous réaliserons une infrastructure principale

de mobilisation des eaux multi-usage pour une meilleure résilience au dérèglement climatique et au service de l'alimentation en eau potable, des activités économiques et de la préservation des écosystèmes ;

- Nous transférerons progressivement la compétence eau et assainissement aux communes pour une meilleure planification des programmes et l'atteinte des objectifs d'équité territoriale ;
- Nous ferons de la lutte contre les inondations, une priorité absolue. Ainsi, des solutions seront trouvées pour la gestion des eaux pluviales en zones habitées à l'échelle nationale et des communes à court, moyen et long terme.

2. La maîtrise de l'énergie, un pilier du développement socio-économique

Sous-secteur hydrocarbures :

- Nous réorganiserons institutionnellement le secteur des hydrocarbures et renégocierons les contrats pour maximiser les revenus issus de l'exploitation pétrolière ;
- Nous renforcerons la Société des pétroles du Sénégal (PETROSEN) pour en faire un levier de développement incontournable ;
- Nous réserverons les blocs offshore non encore octroyés pour leur exploitation future par la société nationale PETROSEN ;

Sous-secteur électricité :

- Nous relèverons le défi de l'accès à l'électricité à tous les sénégalais, par la production d'électricité suffisante, de qualité et à moindre coût. Pour ce faire, nous approfondirons les études de potentialités des sources d'énergies renouvelables de chacun des huit grands pôles régionaux permettant ainsi de mettre sur pied un projet énergétique très solide et très cohérent avec notre vision ;
- Nous investirons dans d'autres technologies telles que le « Gas to Power » dans le court terme et le nucléaire civil à travers les SMR (Small Modular Reactor) dans le moyen terme afin de réduire la dépendance de sous-secteur électricité aux combustibles fossiles très onéreux et régler le problème lié à la vétusté du parc de production ;
 - Nous réorganiserons de manière structurelle, administrative et optimale les différentes structures : SENELEC, CRSE, ANER, ASER, AEME etc. ;
 - Nous augmenterons la puissance électrique installée et optimiserons le coût de production par la conversion des centrales thermiques actuelles de la SENELEC en dual-fuel et l'installation de nouvelles centrales à Cycle Combiné Gaz (CCG) ;
 - Nous amplifierons et renforcerons la collaboration au sein de l'OMVS (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal) et l'OMVG (Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie) pour augmenter d'au minimum 400 MW la puissance installée d'électricité hydraulique d'ici 2030 ;
 - Nous construirons et développerons de nouvelles centrales d'énergies renouvelables à très grande capacité sur la base des résultats de la cartographie des potentialités énergétiques de chaque grand pôle régional ;
 - Nous réaliserons des centrales hors réseau et produirons de l'énergie domestique dans les zones isolées comme les îles et les zones rurales éloignées du réseau ;
 - Nous mettrons en place un système autonome et innovant de production et de distribution d'énergie pour la rénovation du réseau ferré du Sénégal (Réseau EnR) ;
 - Nous mettrons en place de nouvelles sources de production d'électricité renouvelable selon le concept Pt-X (Power to X Products) de l'hydrogène vert ;
- Nous augmenterons la célérité de la modernisation du réseau de transport et de distribution par son renforcement et l'investissement dans les smart grid ;
- Nous mettrons en place un programme de nucléarisation civile progressive en nous équipant dans le très court terme d'un réacteur de recherche, en accélérant le processus d'exploitation de l'uranium de Saraya et en investissant dans le moyen terme dans les SMR (Small Modular Reactors) ;
- Nous encouragerons et accompagnerons la création d'entreprises nationales spécialisées dans la fabrication de matériaux pour l'industrie photovoltaïque.





Pour une gouvernance territoriale dans un environnement sain et l'accès à un habitat décent

Aménagement du territoire, Habitat, Environnement et Cadre de vie



1. La cohérence territoriale, l'approche systématique et la prospective de l'organisation du territoire

- Nous promouvoir un aménagement cohérent afin d'asseoir un développement équitable et durable du territoire. Nous mènerons une approche de l'aménagement du territoire articulée avec une vision économique, environnementale, sociale et culturelle qui mettra le citoyen et les acteurs économiques et socioprofessionnels au centre du dispositif de construction d'un Sénégal prospère et harmonieux ;
- Nous identifierons et définirons une vision adossée à un cadre stratégique qui nous permette de bâtir un Sénégal fondé sur les principes et valeurs qui sont le substrat de notre vision politique ; et ceci aux différents échelons de planification et de gestion d'une partie du territoire articulée à l'ensemble et au-delà même de nos frontières ;
- Nous redessinerons la carte départementale tout en maintenant la départementalisation ;
- Nous ferons une révision de la carte communale afin de tendre vers la mise en place de municipalités cohérentes et viables. Ainsi, nous procéderons à des regroupements, des remembrements et des suppressions de communes en veillant, sur la base d'une approche participative et inclusive, à la mise en place d'une carte des communes plus rationnelle. Les périmètres des 126 arrondissements actuels serviront de base de réflexion pour le nouveau découpage communal qui tiendra compte fortement des impératifs de viabilité notamment spatiale et financière des communes mises en place ;
- Nous mettrons fin à la spoliation foncière aussi bien en milieu rural qu'urbain et particulièrement sur la façade littorale.

2. La gouvernance territoriale et l'approche participative pour une citoyenneté patriotique et responsable

- Nous nous lancerons dans une construction morale et politique qui vise à assurer l'égalité des droits et à bâtir avec les citoyens sénégalais des communautés justes, solidaires qui permettront à chaque citoyen de vivre décemment et dignement partout où il décidera de s'installer et d'exercer sa citoyenneté. Nous nous engageons à soutenir et à accompagner nos concitoyens dans la réalisation d'un égal accès aux ressources et aux opportunités offertes par leur terroir ;
- Nous mènerons une stratégie de correction des inégalités entre les différentes localités du pays, entre ville et campagne. Nous nous engagerons dans une démarche d'équité verticale avec des mesures correctrices permettant aux citoyens d'accéder et de bénéficier de tous les services sociaux de base, qui sont des droits élémentaires (accès à l'eau, à la santé de proximité, à l'éducation, à l'électricité, à la sécurité etc.) et de bâtir des économies locales fortes ;
- Nous inciterons les citoyens à s'affirmer et à agir de manière active en répondant à toutes nos consultations afin de nous permettre de mieux les servir. Les institutions ainsi que les projets et programmes seront au service des sénégalais sans aucune forme de discrimination, en dehors de celle positive, par nécessité de corriger un déséquilibre ou une situation défavorable.

3. La construction de logements en accession aidée et de logements locatifs sociaux efficaces et durables

- Nous renforcerons les deux structures existantes la SNHLM et la SICAP SA et ferons évoluer leur objet social afin de leur assigner une mission unique d'intérêt public pour :
 - La construction de logements en accession aidée ;
 - La construction et la gestion de logement locatif social à loyer modéré (location simple).

Ces structures seront chargées d'offrir un logement abordable aux sénégalais. Pour ce faire :

- Elles seront dotées de ressources humaines compétentes ;
- Elles auront des implantations régionales voire départementales sur l'ensemble du territoire national pour être au plus près des réalités locales ;
- Elles disposeront à leur profit le foncier aménagé, à charge pour elles de garantir des prix de sortie en dessous du marché libre avec des plafonds de ressources (à définir pour les futurs bénéficiaires).
- Nous faciliterons l'accès à des prêts bonifiés garantis par des collectivités territoriales ou par l'État ;
- Nous redynamiserons l'habitat coopératif qui est également un élément important de l'écosystème ;
- Nous faciliterons l'accès au foncier avec le renforcement de la Société d'Aménagement Foncier et de Restructuration Urbaine (SAFRU). Des zones à aménager seront mis à la disposition des promoteurs avec un cahier de charges bien précis et en totale transparence pour favoriser une production de logements aux normes et à des conditions accessibles et dans un cadre de vie agréable ;
- Nous améliorerons l'habitat rural, le cadre de vie des villages et assurerons l'implantation des infrastructures de base.

4- Les leviers et les outils pour produire du logement locatif privé avec des loyers encadrés

- Nous favoriserons l'allongement des durées de remboursement des prêts, la baisse des taux d'intérêts pour les bailleurs qui acceptent de louer leurs biens aux prix fixés par l'État ;
- Nous prendrons des mesures pour encadrer et réduire le coût du loyer. Pour cela, il est nécessaire de :
 - Accorder une réduction d'impôt sur le foncier de 50% à tout bailleur qui déclare un immeuble locatif à l'Agence nationale du logement ;
 - Permettre à l'Agence nationale du logement de faire du courtage sans commission pour orienter les locataires vers elle ;
 - Offrir aux bailleurs déclarés à l'Agence nationale du logement un accompagnement fiscal gratuit et une procédure d'expulsion accélérée en cas de défaut de paiement.
- Nous établirons des accords entre pouvoirs publics et bailleurs privés afin de fixer des modalités éventuelles d'exonération de la TVA sur le ciment et le fer (seuil spécial) en contrepartie, le bailleur s'engage pendant une durée déterminée à ne pas augmenter le loyer fixé avec l'État ;
- Nous initierons une joint-venture CDC, SICAP, SN HLM et les promoteurs privés pour s'orienter vers de méga-aménagements (villes nouvelles) avec un règlement d'urbanisme clair et strict pour l'émergence de nouveaux pôles de développement à l'intérieur du pays ;
- Nous créerons un Centre des Technologies et de l'Innovation du Bâtiment et des Travaux Publics (CTI – BTP). Ce sera une structure publique affiliée à la primature, décentralisée au niveau régional et dédiée aux intervenants de la construction et dont l'objectif sera d'améliorer la productivité et la compétitivité des différents acteurs du BTP.

5- La transition vers l'économie formelle dans le secteur du BTP

- Nous œuvrerons pour la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle dans le secteur du BTP. Le principal enjeu du secteur informel au Sénégal réside dans le manque à gagner qu'il crée pour les recettes fiscales de l'État ;
- Nous mettrons en œuvre une politique de transfert de compétences et de technologie. En effet, l'implantation des entreprises étrangères de BTP au Sénégal doit être un moteur de transfert de compétences et de technologie vers les employés locaux ;
- Nous mettrons en place un organisme de gestion d'un Fonds de financement de la Formation des Professionnels du BTP. Ce sera une initiative de l'État mise en place en partenariat avec les entreprises et qui jouera le rôle de collecte de cotisations de formation des salariés versées par l'employeur.

6- L'éducation Environnementale et au Développement Durable (EDD)

- Nous ferons connaître l'environnement et ses composantes aux populations et/ou groupes cibles par l'éducation, la formation, l'information et la sensibilisation ;
- Nous sensibiliserons les populations au respect et à la préservation de leur environnement ;
- Nous vulgariserons les concepts de développement durable chez les élèves et les jeunes et à travers eux leurs parents et le cercle familial et nous initierons les élèves à l'identification et à l'analyse d'un problème environnemental ;
- Nous initierons les cibles de cette action à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité ;

- Nous renforcerons les capacités des animateurs des structures d'environnement (Club, groupe scolaire) dans les établissements scolaires, les maisons de la jeunesse et les Centres d'éducation à l'environnement existants notamment chez certaines ONG ;
- Nous mettrons en place un réseau national des clubs d'environnement dans tous les établissements scolaires du Sénégal et les appuierons. Le label E3D (Établissement en Démarche de Développement Durable) pourrait être mis en place pour récompenser les écoles qui se distinguent dans la prise en compte du respect de l'environnement ou un prix "RSE" pour les entreprises qui se distinguent dans la RSE.

7- L'efficacité énergétique et la transition écologique

- Nous mettrons en place une Stratégie Nationale de Transition Écologique vers un Développement Durable (SNTEDD). L'enjeu des politiques de consommation et de production durables est de trouver les moyens de remédier simultanément aux problèmes de développement économique sans épuiser ou dégrader davantage les ressources naturelles et l'environnement ;
- Nous mettrons en place un Fonds National de Promotion de l'Économie Verte (FNPEV). Dans cette perspective, nous mettrons en place un mécanisme catalyseur et d'impulsion des investissements verts dans les secteurs de l'économie contribuant aux émissions de gaz à effet de serre. Le financement de ce fonds national proviendra d'un prélèvement de taxes sur l'exploitation des ressources naturelles dont le pétrole, le gaz, les mines et industries ainsi que la levée de fonds domestiques à travers la fiscalité verte dénommée aussi fiscalité émergente et l'application stricte de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

8- La gestion des déchets

- Nous mettrons en œuvre une loi sur la gestion des déchets. Cette loi aura pour objectif de transférer les compétences relatives à la planification de la gestion et de la prévention des déchets aux Conseils Régionaux (collectivités ou entité). Cette loi aura pour but de donner à la Région la responsabilité de l'élimination des déchets ménagers produits par leurs habitants et pour objectif de fixer les modes d'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour la gestion des déchets dangereux et non dangereux. Il contiendra :
 - L'inventaire des déchets, des installations, des acteurs, des documents d'orientation ;
 - La définition de priorités pour la création d'installations nouvelles et pour la collecte, le tri, le traitement adéquat et la prévention des déchets ;
 - La mise en place des décharges, des centres de tri et de plateforme de compostage des déchets ménagers publics contrôlées et normées sur l'étendue du territoire national ;
- Nous procéderons à la réhabilitation et à la modernisation de la décharge de Mbeubeuss qui accueille 3 300 tonnes de déchets/jour. A cet effet, il sera créé sur site un centre d'enfouissement technique moderne couplé à une unité de production d'électricité, composée de générateurs par turbine à gaz. Une usine d'incinération des ordures ménagères sera également créée sur site.



9- La préservation de la biodiversité, un levier de la fourniture de biens et services écosystémiques

- Nous réactualiserons et renforcerons la Stratégie Nationale de conservation de la biodiversité dont la finalité est de recueillir toutes les informations scientifiques et mettre en œuvre les axes stratégiques pour une conservation efficace de la biodiversité. Nous mettrons l'accent sur l'amélioration des connaissances sur la biodiversité à travers des études et des recherches dans différents domaines : écologie, foresterie, botanique et socio-économie. Les résultats de la recherche appuieront la stratégie de conservation et l'utilisation durable des espèces et des services écosystémiques ;
- Nous renforcerons les capacités institutionnelles et techniques des institutions de conservation de la biodiversité à travers un financement durable afin d'augmenter la capacité des acteurs à préserver la biodiversité ;
- Nous renforcerons la police environnementale pour lutter contre la déforestation et la fragmentation des habitats, surtout dans la partie méridionale du pays ;
- Nous apporterons un appui financier, technique et organisationnel à nos aires protégées pour une meilleure conservation de la biodiversité et le maintien des services écosystémiques qui y sont associés ;
- Nous appliquerons des textes relatifs à la conservation de la biodiversité dans les politiques de développement économique et social ;
- Nous renforcerons la collaboration avec la société civile et encouragerons les organisations non-gouvernementales à retrouver leur rôle de catalyseur d'opinions favorables à la cause environnementale.

10- La lutte contre les pollutions, les nuisances et contaminations

- Nous mettrons en place un programme de renforcement des capacités par :
 - La constitution d'une base de données interactive et d'un site web opérationnels pour la gestion des pollutions, des nuisances et des contaminations. Cette base de données représente un outil essentiel pour la gestion des Polluants Organiques Persistants (POP). Elle doit permettre de rassembler de manière structurée l'ensemble des données et des informations relevant des pollutions, des nuisances et des contaminations, de les consulter et de les analyser ;
 - La mise en place d'un programme de mesures d'urgence en cas de pollution et d'exposition à des substances nocives ;
 - La mise en place d'un programme de sensibilisation continue, d'information et de formation sur les polluants à tous les niveaux.

11- La lutte contre le changement climatique et ses impacts

- Nous créerons un Centre National de Compétence et de Ressources sur le Changement Climatique (CNCRC2C). Ce centre sera une plateforme nationale de dialogue et de renforcement des compétences des différents acteurs et un hub pour les informations en matière de changement climatique ouvert sur l'environnement régional, africain et international ;
- Nous mettrons en place un Programme de Résilience des Territoires au Climat (PRTC) pour :
 - Une gestion efficace des risques de catastrophes climatiques (érosion côtière, inondations, sécheresses) ;
 - Une protection des systèmes de production (agriculture intelligente face au changement climatique, élevage, pêche, industries, infrastructures, etc.).



**Science, technologie,
innovation et
infrastructures
durables**

Pour une recherche scientifique et une innovation technologique levier du développement socio-économique

Recherche scientifique et innovation, Économie numérique



Le système national de recherche scientifique et d'innovation ne génère pas suffisamment de valeurs pour s'autofinancer ou s'affranchir du budget de l'État. La recherche scientifique au Sénégal est tributaire du budget de l'État et de ses bailleurs pour l'essentiel. Aussi, en se tournant vers des problématiques non-prioritaires pour le pays, il se déconnecte en même temps des chaînes de valeurs de l'économie nationale. Cela est peut-être dû aux financements des bailleurs de fonds qui couvrent, pour l'essentiel, leurs propres projets d'investissement. Il se pose aussi clairement un problème de transfert des résultats de la recherche appliquée aux acteurs économiques pour la création de valeurs ajoutées. Le secteur du numérique qui se nourrit d'innovations technologiques en permanence, représente un des principaux moteurs de développement du Sénégal par sa contribution à la croissance du PIB supérieure à 10% environ. C'est pourquoi, nous accordons une importance primordiale à ce secteur qui doit accélérer le développement socio-économique.

1. La réorganisation du système national de recherche, une priorité absolue

- Nous créerons un Conseil National de coordination et de concertation sur les questions de recherche et d'innovation technologique. Il jouera un rôle clé dans la redéfinition sur une base pluriannuelle, des domaines prioritaires de recherche pour notre pays ;
- Nous mettrons en place une politique nationale de science, technologie et innovation, adossée à une loi d'orientation de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (LORSI) pour sa mise en œuvre ;
- Nous réformerons et renforcerons l'Agence Nationale de la Recherche Scientifique Appliquée (ANSRA) pour en faire un puissant instrument de valorisation des résultats de la recherche et dont l'une des principales missions serait d'étudier sur les plans technique, socio-économique, juridique et financier, les modalités pratiques d'exploitation, à des fins productives de tous les résultats de la recherche. L'ANSRA constituera également une passerelle entre le milieu de la recherche et le secteur privé ;
- Nous mettrons l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA) et l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA) sous la tutelle du Ministère en charge de la recherche afin d'unifier la chaîne de décision.

2. L'amélioration de la gouvernance, du financement et de la construction d'infrastructures de recherche et d'innovation

- Nous réaliserons une cartographie de la recherche et de l'innovation et créerons/renforcerons des structures nationales de recherche sur les domaines prioritaires en Science, Ingénierie, Technologie et Innovation (SITI) ;
- Nous mettrons en place des programmes nationaux de recherche alignés sur les besoins du pays et les infrastructures dédiées ;
- Nous mettrons en place un programme de modernisation des Infrastructures et d'Équipements pour la Recherche et l'Innovation (PMIERI) ;
- Nous remplacerons le Fond d'impulsion pour la Recherche scientifique et technologique (FIRST) par le Fond National pour le Développement de la Recherche et de l'Innovation (FNDR) qui sera un fond autonome, doté d'un conseil d'administration avec une gouvernance transparente ;
- Nous impliquerons le secteur privé dans la définition, l'élaboration et la réalisation de programmes prioritaires de recherche, afin de les amener à contribuer au financement et à valoriser les résultats de la recherche et à contribuer à la démultiplication des prototypes des innovateurs.

3- Le cadre normatif de l'économie numérique

- Nous œuvrerons à la mise à jour et à l'harmonisation des cadres normatifs relatifs à l'économie numérique (UEMOA, CEDEAO) et à la confection d'un projet commun de protection des usagers africains du numérique, à l'image de ce que certains pays européens ont fait pour le règlement général sur la protection des données RGPD relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.
 - Nous favoriserons la mise en place de Datacenter souverains, publics et privés, connectés à très hauts débits sur internet avec des tarifs d'hébergement compétitifs par rapport à l'offre internationale ;
 - Nous pérenniserons l'interopérabilité des réseaux, services et applications numériques au sein de l'Administration ;
 - Nous recenserons le patrimoine numérique de l'Etat et renégocierons les contrats de concession y afférents dans l'intérêt du peuple sénégalais ;
 - Nous mettrons en place un cadre de mutualisation des infrastructures publiques numériques ;
 - Nous renforcerons les textes de loi pour apporter les garanties de sécurité et de protection des données des patients dans le cadre du programme de digitalisation de la santé ;
 - Nous adopterons une loi incitative d'utilisation des solutions cloud locales et d'hébergement des données sensibles des entités dites d'importance vitale au sein du territoire ;
- Nous doterons le Sénégal :
 - D'une administration publique digitalisée et performante capable de relever les défis de la nouvelle économie et ses conséquences sur la société. Il s'agira de capitaliser sur les acquis pour consolider la confiance du citoyen sénégalais, la sécurité (juridique, économique et sociale) et la pérennité du système économique ;
 - D'un système de cybersécurité et cyberdéfense aux standards mondiaux capable de faire face à toute menace « cyber » qu'elle soit locale ou globale ;
 - D'un cadre incitatif et sécurisé pour l'entreprenariat numérique afin de permettre l'éclosion d'un écosystème national performant, prioritaire sur la commande nationale et capable de prendre en charge la demande en produits et services numériques des autres secteurs de l'économie nationale.
- Nous relèverons le défi de l'accès à internet sur tout le territoire sénégalais.



Pour des infrastructures adaptées, sûres, résilientes, durables et à moindre coût

Infrastructures et transport



Les infrastructures de transport sont essentielles dans le processus de développement d'un pays. Le Sénégal à l'instar de plusieurs pays a fait le choix d'investir dans la construction d'infrastructures pour assurer la mobilité de la population (le Train Express Régional, le BRT, des autoroutes, etc.).

Malgré les efforts consentis, le niveau de développement du réseau routier, son état d'usure, l'insuffisance de l'offre de services de transport public urbain ainsi que la vétusté du parc automobile sont identifiées comme des freins au développement du pays. Notre pays souffre aussi d'un énorme déficit d'infrastructures (routes, chemins de fer, ports, aéroports et grands ouvrages hydrauliques), de coûts de transport et de longs délais d'acheminement des marchandises. Ainsi, il est nécessaire de réorganiser le secteur des infrastructures (administration, entretien et exploitation des réseaux, nouveaux projets), de doter notre pays d'infrastructures sûres, résilientes, durables et à moindre coût.

1. La remise à niveau, la réadaptation et la construction d'infrastructures majeures

- Nous nous engageons à mettre à niveau, réadapter et construire des infrastructures de transport intégrées en prenant en compte les aspects environnementaux, d'assainissement et de consultation des parties prenantes etc. Ainsi, nous construirons :
 - Des autoroutes, routes nationales (2x2) reliant chaque capitale de pôle économique de développement ;
 - Une gare ferroviaire dans chaque capitale de pôle économique de développement ;
 - Un aéroport dans chaque capitale de pôle économique de développement ;
 - Des ports régionaux pour désengorger les autres réseaux.
- Nous promouvons une politique de planification et de réalisation des infrastructures dans le cadre du développement des pôles régionaux ;
- Nous favoriserons la création de firmes d'ingénierie pour l'inspection des infrastructures et promouvons des programmes de formation à la planification, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ;
- Nous réformerons le code des marchés publics et appuierons les entreprises sénégalaises par :
 - L'intégration dans tous les marchés publics des clauses d'employabilité de la main d'œuvre et de l'expertise locales ;
 - L'accompagnement des entreprises privées nationales dans les gros projets d'infrastructures ;
 - La prévision dans les contrats, des clauses qui permettent d'embarquer les entreprises nationales dans les projets stratégiques.
- Nous mettrons en place un transport multimodal en intégrant le réseau routier, ferroviaire, maritime et aéroportuaire ;
- Nous mettrons en place des programmes d'enseignement et de formation pour assurer la planification, la réalisation, l'exploitation et l'entretien des infrastructures ;
- Nous mettrons en place un dispositif de suivi, d'entretien et d'exploitation des infrastructures existantes à travers la mise en place d'outils numérisés, développés et centralisés pour chaque type d'ouvrage ;
- Nous mettrons à disposition de toutes les directions des manuels d'inspection, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;
- Nous développerons des contrats-cadres avec des entreprises régionales pour les interventions de maintenance de moindre envergure ;
- Nous favoriserons la création de firmes d'ingénierie évoluant dans l'inspection des infrastructures ;
- Nous renégocierons les contrats d'exploitation et de maintenance des infrastructures routières et ferroviaires.

2. La sécurité du transport routier pour diminuer la mortalité

- Nous mettrons en place des formations et titres professionnels concernant les transports de marchandises et de voyageurs. Ces formations mettront également en relief les contenus pédagogiques orientés vers la connaissance du véhicule, de la réglementation (heures de conduite, heures de repos, bilan de santé, etc.) ;
- Nous lancerons des campagnes massives de sensibilisation assorties d'un système de contrôle et de sanction : spots publicitaires, stages de sensibilisation, etc. ;
- Nous formerons des enseignants de la conduite et de la sécurité routière en remplacement du moniteur dont l'action est juste réduite à l'enseignement de la conduite ;

Environnement

- Nous remettrons à jour la signalisation verticale et horizontale, avec un Programme national de réalisation des marquages au sol sur l'ensemble du réseau routier, comme les tracés des lignes (rive, continue, discontinue, et flèches directionnelles etc..) et la pose des panneaux de signalisation afin de prévenir les risques ;
- Nous mettrons en place des chicanes assurant la sécurité des usagers en vélo et en cyclomoteurs ;
- Nous installerons des caméras de surveillance dans les axes routiers les plus fréquentés et aménagerons des aires de repos sur les tronçons routiers ;
- Nous mettrons en place un système de 2 x 2 voies pour les routes nationales et lutterons contre les occupations anarchiques des voies publiques.

Véhicule

- Nous établirons un système de limiteur de vitesse pour les conducteurs de véhicules lourds (camions et autobus) en conservant le plombage ;
- Nous créerons dans chaque pôle régional un centre régional de vérification mécanique des véhicules (visite technique) ;
- Nous mettrons en place le dispositif technique lock (transport conteneur) ;
- Nous imposerons les disques chronotachygraphes aux poids lourds ;
- Nous assurerons un contrôle rigoureux des accessoires obligatoires pour les véhicules (triangle, gilets haute visibilité, extincteurs, boîte pharmacie, lampe torche, etc.) ;
- Nous déterminerons les endroits « accidentogènes » à partir du système de remontée des accidents, analyserons les causes et mettrons en place des actions correctives. Des ambulances médicalisées seront positionnées à des axes stratégiques ;
- Nous accélérerons le renouvellement du parc automobile national avec des mesures d'accompagnement (financières, réglementaires et administratives).

Organisation

- Nous mettrons en place un Programme Décennal de Sécurité Routière (PDSR). Il sera dans un document consigné avec un plan d'action qui servira de tableau de bord à l'ensemble des acteurs à l'échelle nationale ;
- Nous réformerons les procédures d'inscription, des Examens Théoriques Généraux (ETG) ou code et des épreuves pratiques de la conduite ;
- Nous définirons un programme national de formation pour l'éducation à une mobilité citoyenne ;
- Nous promouvoir la mise en place d'auto-écoles et rendrons obligatoire le passage par les auto-écoles avec un minimum d'heures de cours avant le passage des examens de permis ;
- Nous intégrerons dans le code criminel les infractions liées à la conduite d'un véhicule (alcool au volant, drogue ou médicaments, délits de fuite) ;
- Nous créerons un Centre National d'Information Routière (CNIR) permettant de disposer d'un système de collecte des données et d'une analyse de la situation (causes et lieux à risque) ;
- Nous mettrons en place un relevé d'information automobile avec l'ensemble des sociétés d'assurance: un document obligatoire pour la souscription de police d'assurance automobile ;
- Nous ferons de la sécurité routière une cause nationale. A cet effet, nous renforcerons les pouvoirs et donnerons des moyens suffisants aux structures existantes notamment l'ANASER, la DTR, entre autres ;
- Nous dématérialiserons le système de contrôle, de verbalisation et de paiement des amendes ;
- Nous ferons appliquer avec rigueur tous les textes et législations déjà mis en place en s'appuyant sur les brigades d'interventions déjà proposées sur les livrables du transport routier et ferroviaire ;
- Nous augmenterons le dispositif d'intervention d'urgence en cas d'accident en renforçant dans chaque pôle régional les SAMU, les pompiers et les policiers ;
- Nous créerons une banque centrale de données routières (BCDR) regroupant toutes les données du secteur pour une bonne compréhension et aide à la prise de décision ;
- Nous mettrons en place des partenariats avec des organismes internationaux tels que IRAP (Programme International d'Évaluation des Routes), PIARC (l'Association mondiale de la route), etc... afin de bénéficier d'un accompagnement technique, de formation des acteurs et de s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs.

3. La restructuration et le développement du transport routier pour faciliter la mobilité des biens et des personnes

- Nous mettrons en place une brigade de surveillance du réseau routier, de la voie publique et de vérification du respect des cahiers de charges liés à la licence de transport ;
- Nous renouvellerons le parc automobile national en mettant en place une prime à la casse pour récupérer les anciennes voitures qui ne respectent plus les normes ;
- Nous mettrons en place une gestion intégrée des titres de transport (site internet, carte d'abonnement interconnectée, application, tickets journaliers ou hebdomadaires, etc.). Nous modulerons la tarification en fonction des heures ;
- Nous mènerons des politiques de désenclavement des zones et régions périphériques ;
- Nous remplacerons les pistes rurales par des routes bitumées (en relation avec le secteur des infrastructures) ;
- Nous augmenterons les transports routiers de masse sur l'ensemble du territoire sénégalais avec un renouvellement et un renforcement de la flotte nationale (Sénégal Dem Dikk) ;
- Nous développerons la gestion du transport au niveau des régions par la collectivité régionale (pôle régional) ;
- Nous créerons un réseau routier communautaire et limiterons les contraintes de circulation dans la sous-région ;
- Nous proposerons à la CEDEAO la dématérialisation et la centralisation des documents de transit inter-états pour rendre efficace et rationnel les contrôles routiers afin de sécuriser et de fluidifier la circulation ;
- Nous créerons des centres de Véhicules Hors d'usage (VHU / Casse) ;

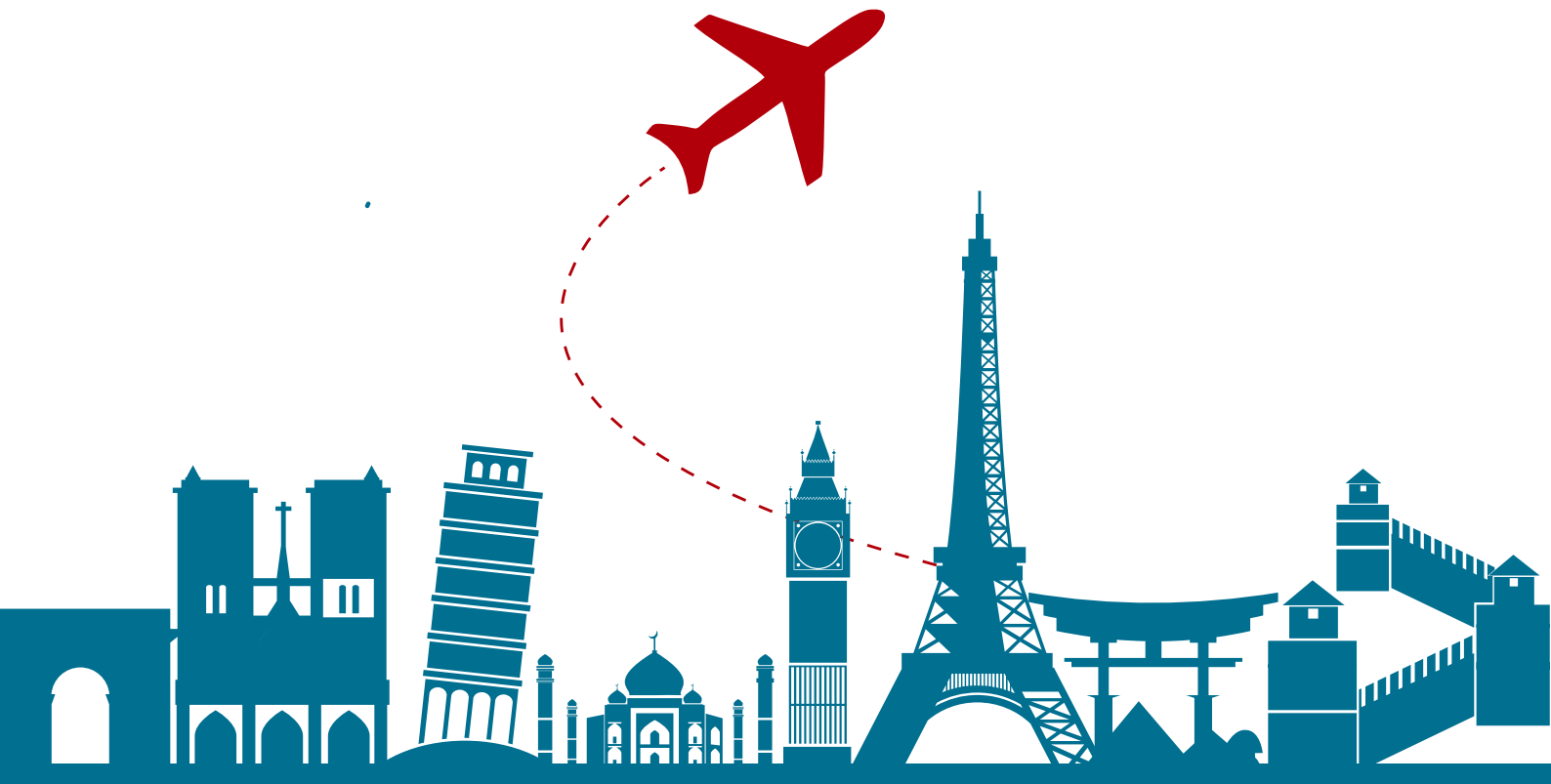
- Nous mettrons en place des corridors reliant hinterland et villes portuaires, moderniserons les existants et harmoniserons les règlements tout au long des corridors.

4. Le développement du transport maritime

- Nous relancerons le projet des Bateaux-Taxis ;
- Nous ferons du Sénégal un hub régional en luttant contre la congestion portuaire en créant un terminal multifonctionnel au port de Carabane comme celui de Ndayane pour y faire décharger des bateaux conteneurs ;
- Nous créerons avec la coopération des pays frontaliers des lignes maritimes régionales et sous-régionales : Dakar-Mauritanie - Dakar Gambie - Ziguinchor - Guinée, Dakar - Cap Vert ;
- Nous augmenterons la flotte maritime de la liaison Dakar - Ziguinchor et créerons celle de Dakar Saint-Louis ;
- Nous créerons un lycée maritime technique (CAP, BTS, etc.) dans une zone navigable ;
- Nous augmenterons la flotte fluviale pour appuyer le bateau « Bou EL MOGDAD » et assurerons la liaison Dakar – Foundiougne ;
- Nous simplifierons les procédures administratives pour fluidifier le passage portuaire ;
- Nous dresserons des perspectives en pérennisant les infrastructures existantes, en encourageant le report modal et en assurant la stabilité sociale ;
- Nous renforcerons le caractère multimodal des ports afin de développer des liaisons avec l'hinterland en faisant la jonction des dessertes ferroviaires et fluviales des ports : mailler tous les ports avec des dessertes ferroviaires 2 x 2 voies jusqu'au Mali ;
- Nous baisserons les taxes de manutention afin d'éviter que les navires changent de port de destination en faveur de la Gambie compromettant ainsi la compétitivité des ports sénégalais.

5. Le développement du transport aérien pour une ouverture au reste du monde

- Nous créerons des aéroports autour des aéroports internationaux de Saint-Louis, de Diass et de Ziguinchor. Chaque aéroport sera constitué d'un complexe industriel (installations de maintenance aéronautique), de centres de formation aéronautique (lycée technique à vocation aéronautique) et d'installations ludiques et commerciales ;
- Nous promouvoir le transport aérien domestique par la création d'une filiale d'Air Sénégal S.A dont le business model sera axé sur des vols à bas coûts à vocation intérieure intitulée Air Sénégal Express. Sa création sera ouverte au privé national. Il sera un outil de désenclavement et de promotion économique et social ;
- Nous promouvoir le fret aérien à l'export avec des exonérations pour les produits halieutiques, agricoles et artisanaux. Il s'agira d'utiliser le transport aérien de marchandises comme vecteur de promotion et de commercialisation du savoir-faire sénégalais et des ressources nationales.



Sécurité nationale et rayonnement international

Pour une sécurisation du Sénégal et des Sénégalais



Le Sénégal dispose d'une architecture sécuritaire très efficace avec des forces de défense et de sécurité (FDS) qui jouent un rôle crucial dans la protection de la souveraineté nationale, la sécurité intérieure, la prévention du terrorisme et la lutte contre les menaces transfrontalières. Cependant, depuis près de deux décennies, notre pays fait face à plusieurs défis sécuritaires en particulier la menace terroriste, la criminalité transnationale, le trafic de drogue et d'armes, la pêche illégale ainsi que l'insécurité au sud du pays. Ainsi, la sécurité du Sénégal et des sénégalais sera notre priorité absolue.

1. L'amélioration de la sécurité intérieure pour protéger le citoyen

- Nous améliorerons les capacités de réaction des sapeurs-pompiers en cas de catastrophe, y compris la capacité de réponse aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence ;
- Nous assurerons un meilleur maillage du territoire national par la police et la gendarmerie pour garantir une sécurité de proximité par l'implantation de commissariats (police) et de brigades d'arrondissement (gendarmerie) ;
- Nous restaurerons l'image et la dignité des forces de défense et de sécurité en combattant la corruption et l'inefficacité afin de s'assurer que les ressources sont utilisées de manière efficace par des programmes de moralisation, de motivation et de contrôle des agents mais aussi par la valorisation des salaires des personnels subalternes. Nous mettrons fin à l'instrumentalisation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dont la transformation en police politique décrédibilise nos institutions tout en créant une rupture de confiance entre elles et les populations civiles ;
- Nous mettrons en place une autorité autonome chargée d'enquêter sur les cas d'utilisation excessive de la force constatés dans le maintien de l'ordre par les forces de l'ordre (police et gendarmerie) et sur les cas de corruption ;
- Nous changerons de paradigme dans la gouvernance de la sécurité en Casamance avec une approche inclusive de toutes les forces de sécurité (gendarmerie, police, eaux et forêts) dans la sécurisation de l'espace et la lutte contre le trafic du bois et de la drogue ;

- Nous affirmerons la présence de l'administration dans les zones frontalières en mettant l'accent sur les opérations de déminage pour permettre une mobilité sécurisée des populations.

Dans le cadre de la Sécurité (dispositifs) et de la Sûreté (mesures) maritimes :

- Nous assurerons une surveillance combinée (Marine nationale, Armée de l'air, etc.) de nos ressources halieutiques et de la production pétrolière et gazière par l'acquisition de moyens adaptés de premier ordre ;
- Nous lutterons efficacement contre la pêche illégale, la pollution et autres maux consignés dans le document de stratégie maritime intégrée de la CEDEAO tels que le vol de pétrole, le trafic illégal de personnes, d'armes et de stupéfiants ainsi que la piraterie ;
- Nous renforcerons la coopération avec les voisins du littoral atlantique (Mauritanie, Gambie, Guinée Bissau) et travaillerons à la mutualisation des moyens de surveillance et de renseignement.

Dans le cadre de la Sécurité des transports :

- Nous favoriserons la mutualisation de la formation de pilotes par la création d'un centre de formation à vocation régionale. La montée en puissance de l'École de l'Armée de l'air de Thiès servirait à cet effet.
- Nous dématérialiserons des processus de contraventions routières pour lutter contre la corruption des agents de contrôle routier.

Dans le cadre de la sécurité sanitaire :

- Nous résorberons le déficit en infrastructures hospitalières et en moyens matériels et humains avec un bon maillage du territoire ;
- Nous renforcerons les capacités du service de santé des armées et relèverons le plateau technique des centres médicaux de garnison pour une plus grande autonomie des régions dans le domaine sanitaire et une meilleure dispensation des soins de santé aux populations. La lutte contre le trafic de faux médicaments est aussi un enjeu de sécurité sanitaire qui sera amplement pris en charge.

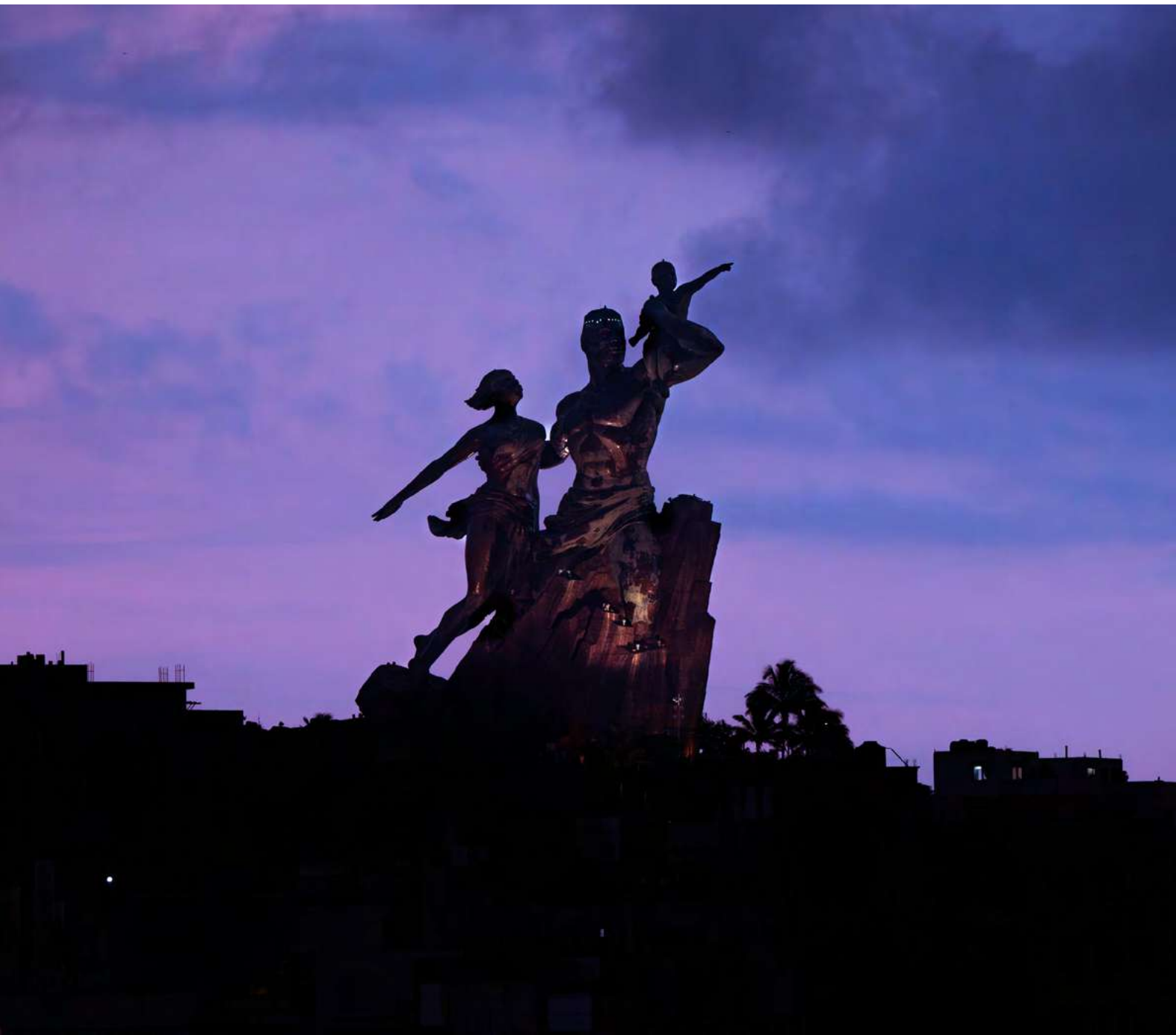
2. la défense et la sécurité extérieure

- Nous préserverons les fondamentaux identitaires de nos Forces de Défense et de Sécurité avec un retour à l'orthodoxie militaire afin qu'elles ne servent pas de police politique ;
- Nous moderniserons notre armée et accroîtrons son potentiel opérationnel en améliorant la qualité de ses personnels et de son équipement pour la rendre plus apte à faire face aux menaces et défis qui pèsent sur la sécurité nationale ;
- Nous renforcerons la surveillance de nos frontières poreuses et les efforts de lutte contre le terrorisme qui frappe à nos portes ;
- Nous améliorerons les capacités de collecte du renseignement des forces de défense et de sécurité, y compris l'utilisation de drones, de satellites et d'autres technologies avancées pour surveiller les frontières du pays et recueillir des informations sur les menaces potentielles à la sécurité ;
- Nous disposerons de moyens aériens et navals modernes de surveillance de nos côtes et de lutte contre toutes activités illégales dans le cadre de la protection de nos ressources halieutiques et nos plateformes pétrolières et gazières ;
- Nous renforcerons et solidifierons nos partenariats avec d'autres pays afin d'accéder à des technologies avancées et à des programmes de formation pour l'armée sénégalaise ;
- Nous acquerrons des avions de transport stratégique (C130) pour les besoins de nos engagements extérieurs ;
- Nous réarmerons moralement nos combattants en traduisant la reconnaissance de la nation aux soldats sénégalais par une revalorisation des salaires et des pensions des anciens combattants, un meilleur traitement des grands blessés de guerre et des invalides ainsi que de meilleures conditions de vie ;
- Nous redynamiserons les structures militaires à vocation sociale telles que l'Agence de Réinsertion Sociale des Militaires (ARSM) et la Fondation des Invalides et Mutilés Militaires (FIMM) pour faciliter la réinsertion dans un emploi civil des militaires libérés et encourager les employeurs à recruter les anciens militaires blessés en opération au nom de la nation reconnaissante ;
- Nous renforcerons le rôle du centre des Hautes Études de Défense et de Sécurité (CHEDS) et au Service Civique National (SCN) pour juguler la perte de valeurs engendrée par un déficit de civisme et de patriotisme qui explique le banditisme économique et la délinquance financière auxquels se livrent des autorités étatiques.



Pour un secteur touristique performant, porté par la biodiversité, richesse culturelle, l'ingéniosité de nos artisans et l'écotourisme

Tourisme, culture, artisanat, sport, environnement



Le tourisme est un secteur névralgique et véritable moteur de l'économie sénégalaise. Avec 718 km de littoral, un patrimoine culturel riche et des écosystèmes exceptionnels, nous disposons d'un potentiel touristique énorme. Cependant ces dernières années ont été marquées par un ralentissement de l'activité touristique avec comme corollaire une perte d'emplois et la baisse des recettes. Ainsi, il est d'une nécessité impérieuse de relancer l'activité touristique autour de notre richesse culturelle, de la beauté de nos écosystèmes et de l'ingéniosité de nos artisans.

1. Le développement d'une pédagogie éducative autour des valeurs locales et à la sociologie du tourisme des valeurs locales

- Nous promouvons un tourisme intégré et ancré dans les terroirs et leurs réalités sociologiques par :
 - Le renforcement du respect des espaces publics (parcs, plage, littoral, etc.) ;
 - La préservation des populations autochtones face aux chocs culturels et la favorisation de l'interculturalité conviviale ;
 - L'inclusion de la culture touristique dès le bas âge dans les curricula (principes éthiques, sociabilité, hygiène et respect de l'environnement dans le cercle familial et à école) en collaboration avec les institutions d'enseignement supérieur, d'éducation et de formation ;
 - Le renforcement des compétences des collectivités locales dans la gestion touristique de leurs terroirs.

2. Le développement du micro-tourisme sur toute l'étendue du territoire national

- Nous mettrons en œuvre de nouveaux plans touristiques articulés autour des niches vitales à l'économie nationale (pétrole et gaz) et nous élaborerons des projets et programmes de provincialisation ou de « thématisation » du tourisme avec une cartographie des anciens royaumes et patrimoines naturels du Sénégal par :
 - La création de huit (08) FESOT (Fédérations de Syndicats et Offices de Tourisme) pour accompagner les programmes notamment sur l'identification des patrimoines et emblèmes des 8 provinces touristiques autour desquels s'articuleront un plan d'aménagement des sites notamment sensibles (plages, plans d'eau et littoraux) ;
 - Le développement du tourisme artisanal afin de replacer l'art au cœur de l'attractivité touristique et la création d'académies des arts touristiques ;
 - Le lancement d'un programme de certification et de labellisation des produits et services touristiques des terroirs autour d'un plan de marketing et de promotion.
 - La promotion de l'apport de la biodiversité et des paysages naturels au développement du secteur touristique.

3. La redynamisation du tourisme balnéaire, religieux et d'affaire

- Nous valoriserons nos 718 km de côtes et nos nombreux plans d'eau (fleuves Casamance et Sénégal, Lac rose, de Guiers etc.) via le balnéaire et l'écotourisme ;
- Nous développerons un hub aérien et sanitaire par la création de quatre (04) cliniques mixtes spécialisées (HMS - Hôtels Médicaux Spécialisés) à Dakar, Saint-Louis, Mbour et Ziguinchor.
- Nous développerons l'agrotourisme, l'E-tourisme et le tourisme religieux par :
 - La mise en place de fermes FAGROE (fermes agroécotouristique) ;
 - Le lancement de deux programmes phares :
 - PPTR (Programme spécial de Promotion du Tourisme Religieux) : ce programme mobilisera un investissement de base qui viendrait des foyers

religieux cibles par le biais des contributions de masse des fidèles. Le secteur touristique privé travaillera ensuite à mettre en œuvre cette attractivité selon les opportunités commerciales qui s'offriront ;

- PHRAS (Programme de Hub Régional Aérien au Sénégal) : c'est un programme inter-Etats très ambitieux qui nécessitera en priorité des quotes-parts négociées et l'engagement du secteur privé sous régional avec l'appui des banques régionales de développement comme la Banque Africaine de Développement.
- Nous systématiserons la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pour exploiter de façon optimal le capital humain dont dispose l'artisanat ;
- Nous favoriserons l'implantation de centres d'artisans locaux (regroupés en sociétés, GIE ou en coopératives), en rapport avec les chambres des métiers d'artisans spécialisés dans la réparation, l'entretien et la restauration de matériels agricoles.



4. La valorisation du patrimoine national, de la création artistique et littéraire

- Nous mettrons en place une économie de la culture qui boosterait les secteurs du cinéma, des arts plastiques, de la littérature, de la danse, etc.
- Nous mettrons en place un fonds de soutien à la mobilité internationale des artistes pour permettre notamment aux talents émergents de se rendre dans des festivals, des biennales, des expositions, foires et salons en Afrique et dans le monde;
- Nous soutiendrons efficacement les industries et les entreprises culturelles dans la création, la production, la diffusion et l'archivage des œuvres par la mise en place de mécanismes de financement et l'actualisation de ceux déjà existant : Fonds pour la Promotion de l'Industrie Cinématographique et Audiovisuelle (FOPICA), Fonds de Développement des Cultures Urbaines (FDCU), Fonds d'Aide à l'Édition, Fonds de soutien aux manifestations culturelles ;
- Nous lancerons un grand programme en faveur de la création de contenus culturels numériques en mettant l'accent, par exemple, d'une part sur les arts graphiques, photographiques et cinématographiques, et d'autre part sur les musiques traditionnelles et modernes ;
- Nous renforcerons les structures décentralisées (centres culturels régionaux) pour une meilleure couverture du territoire national ;
- Nous inciterons les collectivités locales à créer des centres socio-culturels dotés des bibliothèques communales et scolaires sur les fonds de dotation des communes et la coopération ;
- Nous encouragerons davantage, en lien avec l'enseignement supérieur, les Unités de Formation et de Recherches (UFR) ayant des sections artistiques et culturelles et accompagnerons le financement de la recherche scientifique notamment pour les fouilles archéologiques ;

- Nous travaillerons à la démocratisation de la culture à travers la décentralisation et l'érection de centres culturels régionaux équipés et fonctionnels

5. L'artisanat un pilier important de notre politique de substitution des importations

- Nous adopterons les réformes inscrites dans le programme communautaire de l'UEMOA en matière d'artisanat ;
- Nous réviserons les textes statutaires, réglementaires et le cadre législatif qui organisent le secteur de l'artisanat ;
- Nous mettrons en place un fonds d'appui du secteur de l'Artisanat (FASA) d'un montant de 5 milliards par an pour le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs ainsi que la modernisation des outils de travail et l'innovation ;
- Nous intégrerons dans les procédures de la commande publique, l'obligation de faire appel à l'artisanat 100% « made in Sénégal » afin d'augmenter la part de marché des artisans dans la commande publique et de leur permettre de se formaliser ;
- Nous fusionnerons les agences intervenant autour du secteur de l'artisanat, comme l'Agence Nationale de la Maison de l'Outil (ANAMO) et l'Agence pour le Développement de l'Artisanat (APDA), et un contrat de performance sera signé avec la nouvelle entité ;
- Nous créerons des zones d'activités artisanales (ZODAR), des zones d'exposition et de commercialisation de produits artisanaux (ZECA) dans les 46 départements du pays ;
- Nous renforcerons les capacités techniques dans les 120 corps de métiers de l'artisanat par un système de formation, de perfectionnement soutenu et d'apprentissage pour permettre aux artisans d'être plus compétitifs.



Pour une éducation physique populaire et un sport compétitif, instrument de socialisation et vitrine diplomatique et touristique

Sport, Tourisme



1. La réforme et la gouvernance du sport

- Nous mettrons en place le code du sport pour doter le secteur sportif sénégalais d'un cadre législatif prenant en compte les préoccupations liées à la pratique. Ceci passera par :
 - La refonte de la Charte du sport de 1984 ;
 - L'abrogation, la modification et la création de textes règlementant les aspects liés à la formation, aux infrastructures sportives, au sport de haut niveau; au sport pour tous, à la prise en charge du dopage, du numérique et du financement du secteur ;
 - Nous mettrons en place un cadre juridique adéquat permettant aux infrastructures sportives de générer des ressources et de les réutiliser pour leur entretien et leur maintenance ;
 - Nous mettrons en place une agence de développement et de promotion du sport afin de développer les infrastructures sportives et les clubs sportifs, former les entraîneurs et les athlètes et promouvoir le sport auprès de la population ;
 - Nous mettrons en place un fonds national de développement du sport pour accompagner le sport et compléter les limites inhérentes aux budgets de l'État. Ce fonds sera alimenté par les taxes de droits de télévision, de la loterie, du sponsoring, des casinos etc. ;
 - Nous revaloriserons l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et lui donnerons sa véritable place dans le système éducatif sénégalais compte tenu de sa contribution à la formation complète des élèves en sauvegardant leur équilibre. Pour ce faire nous reverrons les dispositions actuelles :
 - Nous rendrons effectif et systématique la pratique de l'EPS à l'école par le respect du volume horaire en vigueur à travers une circulaire ou tout autre acte réglementaire ministériel ;
 - Nous abrogerons le décret n°2014-632 du 07 mai 2014 fixant les crédits horaires et les coefficients dans l'enseignement moyen général en faisant revenir celui du n°73-896 fixant les crédits horaires comme suit :
 - Au niveau du cycle moyen : il faut trois (03) heures hebdomadaires de cours réparties en une séance longue de deux (02) heures et une séance courte d'une (01) heure ;
 - Au niveau du cycle secondaire : quatre (04) heures hebdomadaires réparties en deux séances de deux (02) heures chacune.
 - Nous ouvrirons des départements de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) dans toutes les universités afin de participer à la résorption du nombre insuffisant d'enseignants d'EPS. Actuellement, seulement 3 structures (INSEPS, CNEPS et STAPS de l'UGB) en forment, alors que le déficit demeure ;
 - Nous améliorerons les contenus d'enseignements et la supervision des enseignants par l'intégration de modules en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives dans la formation des inspecteurs généraux de l'éducation et de la formation (IGEF) à la FASTER ;
 - Nous redynamiserons le Sport Scolaire et Universitaire. Pour ce faire, nous ferons suite au décret n° 2021-1594 relatif à la création de la fédération sénégalaise du sport scolaire et du sport universitaire par la mise en œuvre des arrêtés n° 23250 et n°23351 du 11 août 2022 portant statuts des dites fédérations par :
 - L'achèvement du processus de mise en place des ligues académiques scolaires et des ligues universitaires conformément à la réglementation ;
 - L'accentuation de l'organisation des championnats nationaux scolaires ;
 - La reprise de l'organisation d'un festival national scolaire chaque 2 ans ;

- **La reprise de l'organisation du championnat national universitaire chaque année (le dernier CNU date de 2013 au stade L.S. SENGHOR) ;**
- La mise en place de lycées sportifs au niveau des futurs pôles régionaux de développement conformément à la charte de la déconcentration (il n'existe qu'un projet pour le lycée Delafosse) ;
- Nous développerons les installations sportives de proximité pour permettre à la population de renouer avec les activités sportives depuis le bas âge et assurer une continuité. Ceci passera par des installations d'espaces multifonctionnels permettant d'accueillir plusieurs disciplines dans un seul espace :
 - Au niveau des établissements scolaires (Élémentaire, collège, lycée) par l'exploitation des espaces libres dans les établissements scolaires pour la construction de terrains multisports englobant par exemple le basketball, le volley, le handball, le mini foot, etc.
 - Au niveau des établissements universitaires par la dotation d'installations sportives pour assurer la continuité de la pratique du sport déjà entamé lors du cursus scolaire ;
 - Au niveau des quartiers par l'installation de parcours et agrès destinés à développer les capacités et de parcs de fitness en extérieur permettant aux citoyens de faire facilement et librement de l'exercice à ciel ouvert ;
 - Au niveau des communes, départements et régions par :
- La construction de gymnases permettant la pratique de sports divers notamment le basketball, le handball, le volleyball, le foot salle, les arts martiaux, la lutte gréco romaine, la boxe, la gymnastique etc. Les stades régionaux seront aménagés pour accueillir ces types d'infrastructures (Ex : Stade Lamine Gueye, Elimanel Fall, Stade Amitié, Lat Dior, etc.)
- L'aménagement d'espaces sablonneux pour le beach-soccer, le beach-volley et la lutte traditionnelle, dont la plupart des entraînements se font dans les établissements scolaires ;
- La construction de piscines pour doter chaque capitale régionale au moins d'une piscine. Des cours de natation seront intégrés dans les programmes scolaires.
- Nous promouvons la création d'un club majeur multisports dans chaque capitale régionale, soutenu fortement par les collectivités territoriales et du conseil régional afin de :
 - **Favoriser le sentiment d'appartenance des populations permettant d'accroître la capacité exceptionnelle de mobilisation des supporteurs ;**
 - **Faciliter la professionnalisation des clubs qui pourront concentrer les subventions régionales et mobiliser les populations à chacune de leurs rencontres sportives ;**
 - **Faire la promotion de nos régions en améliorant leur connaissance par l'ensemble des Sénégalais.**
- Nous assurerons la mise à disposition, des espaces sportifs nécessaires, des équipements spécifiques, des moyens humains, d'entraînements, de formations et de ressources appropriés, ainsi que l'octroi de subventions en vue de contribuer aux financements des activités des clubs sportifs des personnes handicapées et de soutenir les fédérations para sports dans la réalisation de leurs projets ;
- Nous ouvrirons des centres de développement technique, et travaillerons au développement du para sport au Sénégal, ainsi qu'à la mise en place de conditions de préparation technique, physique, athlétique et mentale des para athlètes sénégalais, en vue de la participation à des compétitions nationales et internationales.

2. Le sport de performance, une vitrine touristique

- Nous mettrons en place une mutuelle pour les sportifs licenciés avec une obligation d'adhésion des pratiquants comme exigence aux structures sportives. Ceci sécuriserait d'une part les sportifs, motiverait les parents à autoriser leurs enfants à la pratique du sport qui ne serait plus un risque de coûts médicaux supplémentaires. Cette mutuelle servira aussi à financer des projets pour les sportifs de haut niveau à la retraite en plus de gérer la pension des souscripteurs éventuels. Il s'agira d'apporter un financement remboursable aux projets rentables que les sportifs veulent promouvoir dans leur espace (salles de fitness, centres de formation, etc.) ;
- Nous créerons 5 pôles espoirs : Nord, Sud, Est, Ouest et Centre pour un développement durable du sport de performance dans toutes les disciplines sportives. Ce système de pôle permettra d'installer une concurrence saine entre les différents pôles, ce qui serait profitable pour le sport d'élite ;
- Nous créerons des lycées d'Excellence du sport-études pour allier réussite scolaire pour un avenir radieux et réussite sportive. Dans ce cadre, nous identifierons et sélectionnerons un certain nombre de disciplines et leur octroierons un créneau horaire par niveau dès le primaire ;
- Nous favoriserons la reconversion des sportifs de haut niveau. Il sera question de :
 - Proposer des formations dans le sport : métier d'entraîneur, d'arbitre, maître-nageur, animateur, professeur de judo, de karaté, de taekwondo, jockey, etc. ;
 - Proposer des bourses et modules de formation dans d'autres métiers en fonction de leurs potentialités ;
- Mettre en place un bureau de recherche de postes de manager dans un club sportif, de gymnastique, de magasins d'article de sport, gestionnaire d'une équipe sportive, etc. ;
- Signer une convention pour le recrutement dans les sociétés nationales et les entreprises à capitaux d'État majoritaires ;
- Soutenir les entreprises mises en place par les sportifs en reconversion.
- Nous mettrons en place des pôles de sport d'élite avec un choix de disciplines pour haute compétition pour ériger des centres de performance ou pôles d'élite pour certaines disciplines ;
- Nous favoriserons la recherche scientifique sur les sportifs sur différents aspects de la pratique sportive : la physiologie du sport, la psychologie du sport, la nutrition du sportif, les blessures et la rééducation et les technologies sportives Pour ce faire, nous construirons un Centre médico-sportif au niveau du CNEPS de Thiès et accompagnerons l'INSEPS à mettre en place un laboratoire de recherche ;
- Nous construirons des infrastructures sportives multidisciplinaires et durables dans chaque région du Sénégal en créant des emplois locaux pour leur gestion et en améliorant la santé des populations ;
- Nous faciliterons la recherche de financement pour les fédérations (nouvelles taxes sur les ressources pétrolières et gazières, les ventes de boissons gazeuses, le tabac, l'alcool et les niveaux de pollution des entreprises) et la négociation de contrat multi-événementiels et sportifs avec les entreprises sponsors et les télévisions.



Modalités efficientes de financement de notre politique économique



État des lieux et problématiques du financement des politiques publiques du Sénégal

Le financement de l'économie repose sur les ressources internes et sur les ressources externes :

- Internes : recettes fiscales, recettes non fiscales, autres recettes internes (dons budgétaires, produits financiers, recettes exceptionnelles) ;
- Externes : emprunts, dons en capital, dons budgétaires et autres recettes externes.

Les recettes fiscales sont la première ressource financière de l'État du Sénégal, avec un taux de pression fiscale de 19,4% en 2024. Le taux de pression fiscale cible de 20% fixé dans la zone UEMOA n'est pas encore atteint. Dans les pays développés, le taux de pression fiscale moyen est de l'ordre de 40%.

L'analyse du budget du Sénégal montre que les principales sources de recettes fiscales sont constituées de :

- impôts et taxes intérieurs sur biens et services (40,63%),
- impôts sur salaires versés et autres rémunérations (17,7%),
- droits et taxes à l'importation (12,6%),
- impôts sur revenus, bénéfices et gains en capital (11,4%).



Le Sénégal fait donc face à plusieurs défis lorsqu'il s'agit de financer son économie. Les difficultés sont multifactorielles et interconnectées. Les principales contraintes auxquelles le pays est confronté en matière de financement de son économie sont :

- Faible capacité fiscale : le système fiscal au Sénégal est limité en termes de capacité de collecte d'impôts. Cela est, en partie, dû à une politique économique extravertie, à une prépondérance de l'économie informelle, à des pratiques d'évitement fiscal traduisant un problème de civisme fiscal.
- Non maîtrise des ressources naturelles : le Sénégal n'ayant pas la capacité d'exploiter seul ses ressources naturelles, il a choisi un modèle de partenariat très défavorable par manque de courage et de patriotisme. En plus, comme les économies dépendantes des ressources naturelles, le Sénégal pourrait être vulnérable aux fluctuations des prix des matières premières sur le marché mondial. Les revenus provenant de ces ressources peuvent être instables et insuffisants pour financer le développement durable.
- Endettement chronique et mortifère, avec les intérêts de la dette publique devenant le deuxième budget de l'État après celui du ministère de l'Éducation nationale : le Sénégal est lourdement endetté en raison d'une politique d'emprunt inefficace, de conditions de remboursement contraignantes et de taux d'intérêt élevés. Ce niveau d'endettement élevé limite la capacité du pays à mobiliser des ressources financières pour des investissements productifs et d'avenir.

L'encours de la dette publique en fin 2023 était de 13 641 milliards FCFA. A ce montant, il faut ajouter le déficit budgétaire de 2024 estimé à 840 milliards FCFA. Pour les intérêts de la dette publique, ils sont estimés à près de 578 milliards FCFA en 2024 (source : LFI 2024); soit le deuxième budget après celui du ministère de l'Éducation nationale.

Une dette n'est pas mauvaise, mais malheureusement notre pays n'a pas orienté les sommes

empruntées vers des investissements productifs pour inverser la tendance de la balance commerciale avec des activités exportatrices susceptibles de produire les flux de devises nécessaires au remboursement de la dette. Une partie de la dette contractée a servi à financer des dépenses somptuaires peu favorables au développement (phénomène des « cathédrales dans le désert »).

- Risque politique lié aux tensions politiques et sociales : Ces tensions peuvent dissuader les investisseurs étrangers et entraîner une fuite des capitaux. Les investissements à long terme nécessaires au développement peuvent être compromis dans un tel environnement.
- Corruption endémique et mauvaise gouvernance : la corruption endémique et la mauvaise gouvernance détournent les ressources financières vers des canaux non productifs. Cela décourage les investissements étrangers, réduit la confiance des citoyens et des partenaires internationaux et pousse parfois les jeunes à choisir le chemin de l'émigration clandestine dans l'espoir de trouver un avenir meilleur au péril de leur vie.
- Le déficit d'infrastructures de qualité : l'absence d'infrastructures de base, comme des réseaux de transport et d'énergie fiables, entrave le développement économique. Ces faiblesses, combinées à un manque de vision stratégique, freinent les investissements privés.
- Faiblesse de l'épargne intérieure : le niveau faible de l'épargne domestique limite les sources de financement interne de l'économie.
- Faiblesse et coût exorbitant du financement des ménages par les banques locales
- L'absence d'une souveraineté monétaire constitue aussi un facteur de l'incapacité du gouvernement à financer efficacement l'économie du pays. L'État du Sénégal se trouve bâillonné par son appartenance à la zone franc CFA.

Leviers de financement de l'action publique

Les solutions de mobilisation des ressources financières pour financer l'économie passeront par différents canaux :

1. **Réformes fiscales et douanières** : nous renforcerons le civisme fiscal et lutterons contre la fraude et l'évasion fiscale ;
2. **Monnaie** : nous mènerons les réformes nécessaires à la mise en place d'une monnaie nationale ;
3. **Renégociations des contrats et conventions** (mines, hydrocarbures, marchés publics et infrastructures, etc.) ;
4. **Optimisation de l'efficacité des dépenses publiques** : nous mènerons des évaluations approfondies des dépenses publiques pour identifier les inefficacités et mettre en œuvre des réformes visant leur rationalisation tout en préservant les services essentiels. Cela permettra de dégager des ressources financières supplémentaires pour financer les politiques publiques et aussi de développer le consentement à l'impôt ;
5. **Transferts de la diaspora** : nous optimiserons l'utilisation de la puissance financière de la Diaspora sénégalaise et africaine pour financer l'économie et réduire notre dépendance aux capitaux étrangers. Cela passera par la création d'un fonds d'investissement « Patriotisme économique » et d'un fonds de retraite de la Diaspora ;
6. **Partenariats Public-Privé (PPP)** : nous encouragerons les partenariats public-privé en s'appuyant sur une expertise publique locale pour la réalisation de projets d'infrastructures et de services publics. Pour cela, nous créerons un environnement favorable pour attirer les investissements du secteur privé.
7. **Emprunts et Obligations** : nous émettrons des obligations gouvernementales pour mobiliser des fonds sur les marchés financiers et contracterons

des emprunts responsables en respectant des critères de durabilité. Nous mettrons en place une politique efficace de la dette publique et de financement de projets structurants ;

Nous mettrons en place une stratégie de gestion de la dette publique pour ralentir fortement sa progression ainsi que ses intérêts. Pour les projets rentables par exemple :

- Le recours au financement participatif avec la participation des particuliers (de la diaspora en particulier), des entreprises publiques et privées nationales (ou de l'espace CEDEAO), sera une excellente alternative à l'endettement. De plus, la rentabilité générée bénéficiera à l'économie nationale et la croissance produite ne sera plus exportée ;
- La création d'entités publiques pour émettre de la dette permettra de financer et gérer ces projets. La dette sera intégralement remboursée par la rentabilité du projet ;

Nous mettrons en œuvre une stratégie de ralentissement de la vitesse d'accroissement de la dette par :

- La réduction graduelle et intelligente du déficit budgétaire, par l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, et une fiscalité plus efficace économiquement et socialement ;
 - L'amélioration du climat des affaires et de la performance économique ;
 - La mise en place d'une politique économique conduisant une croissance économique endogène plus élevée et profitable au peuple sénégalais ;
 - Le recours à d'autres mécanismes de financement de la politique économique : financement participatif, financement structuré, partenariats public-privé en s'appuyant sur une expertise publique locale, concessions et semi-concessions, etc.
8. **Fonds de développement** : nous créerons des fonds de développement spécifiques gérés par la banque publique d'investissement pour financer des projets clés de notre programme. Pour cela, nous solliciterons des contributions nationales et internationales pour alimenter ces fonds.

9. Mobilisation de ressources naturelles : nous gérerons judicieusement les ressources naturelles du pays en mettant en place une stratégie efficace qui concilie les préoccupations du développement actuel et celles des générations futures.

10. Investissements directs étrangers : nous favoriserons un environnement des affaires attrayant pour les investissements étrangers directs, tout en assurant un soutien massif au développement des entreprises nationales.

11. Économie numérique : nous encouragerons le développement de l'économie numérique pour stimuler l'innovation et la croissance en taxant de manière appropriée les transactions en ligne et les entreprises du secteur numérique.

12. Innovation financière : nous explorerons des instruments financiers innovants tels que les obligations à impact social pour mobiliser des financements spécifiques. Nous mettrons en place des mécanismes de financement participatif pour certains projets.

Leviers de financement de l'économie réelle et du secteur privé

1. Développement du secteur privé : nous mettrons en place des politiques visant à renforcer le secteur privé, créateur d'emplois et générateur de revenus, en facilitant l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises. La banque publique d'investissement jouera un rôle central en la matière;

2. Rationalisation institutionnelle des dispositifs publics de financement des entreprises par la création d'une seule et unique banque publique d'investissement du Sénégal.

L'État a créé des institutions financières pour apporter des solutions au financement de l'économie : BNDE, FONSI, FONGIP, CDC, DER, la Banque Agricole, etc. Mais aucune évaluation de leur impact n'est faite. Leur nombre pléthorique combiné à la confusion des attributions respectives de chacune de ces entités ne permet pas aux entreprises de tirer un grand avantage

de leur existence. La création d'une banque publique d'investissement passera par :

- La fusion de tous les dispositifs ou établissements publics de financement, de garantie, d'investissement, d'accompagnement des entreprises : BNDE, FONSI, FONGIP, DER, etc. ;
- Le développement de la gestion pour compte de tiers :

- Gestion de fonds d'investissement patriotisme économique : cela permettra à tous les Sénégalais qui le souhaitent d'investir dans la renaissance économique, sociale du Sénégal

- Gestion de fonds souverains pour le compte de l'État ;

- Gestion de fonds souverains régionaux.

Il y a plusieurs avantages résultant de cette fusion :

- Interlocuteur unique pour les chefs d'entreprises, l'État et les collectivités territoriales
- Rationalisation des coûts ;
- Efficacité opérationnelle ;
- Plus de clarté et de visibilité : une seule et unique institution financière partenaire apportera plus de clarté sur les solutions de financement mise à disposition des entreprises. La visibilité de cette banque sera également renforcée ;
- Augmentation des moyens d'intervention

La banque publique d'investissement aura pour objectifs à terme de faire émerger des "champions nationaux", de financer l'innovation, la recherche et les secteurs stratégiques.

3. Assainissement de l'environnement des affaires pour favoriser le développement des investissements privés ;

4. Le "Livret d'épargne du patriotisme économique populaire" sera mis en place pour les particuliers, pour le financement des petites et moyennes entreprises locales ou régionales ;

A terme, ces leviers de mobilisation des ressources financières permettront au Sénégal de s'émanciper de l'aide au développement (dons budgétaires, dons en capital) qui est devenue une épée de Damoclès, une menace pour tout pays souverain.

